



CHAPITRE

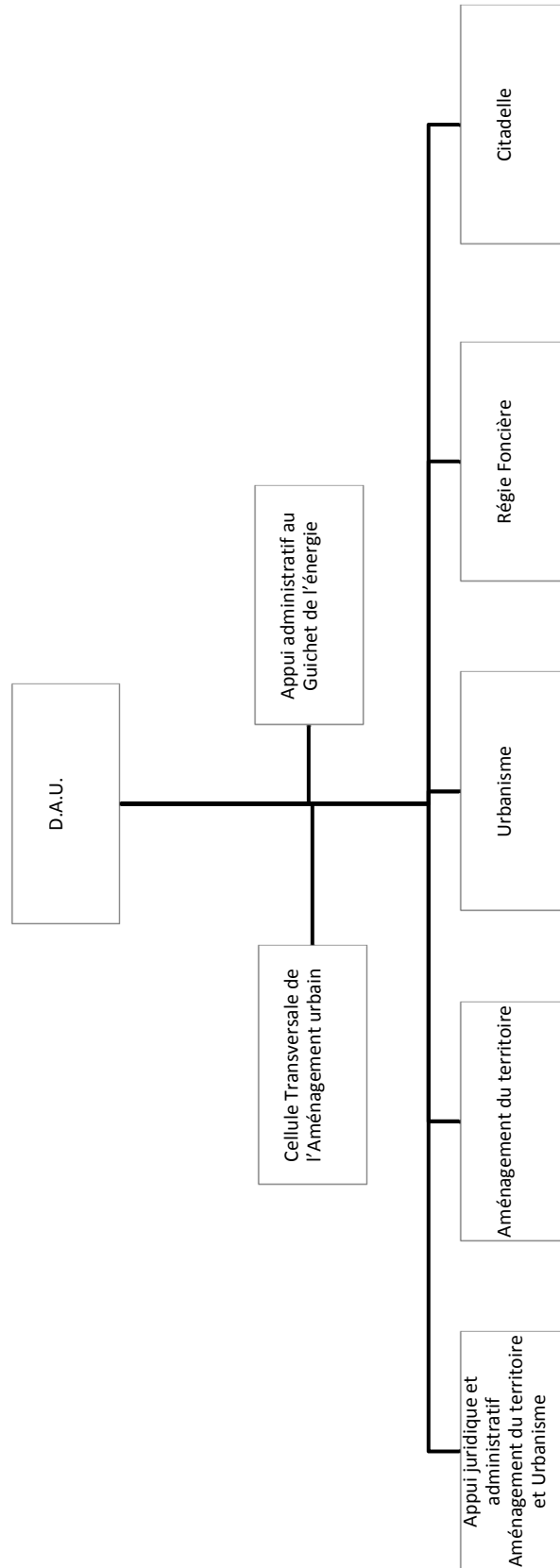
DEPARTEMENT
DE L'AMENAGEMENT URBAIN
DAU

10



D.A.U.

Département de l'Aménagement Urbain



1. Composition du Département

Le Département de l'Aménagement Urbain (D.A.U.) compte cinq services et une cellule transversale. Il gère également Guichet de l'Energie, soit au total 79 agents.

Les missions des services du D.A.U. sont liées à l'aménagement du territoire et au développement de la ville autour de sa Citadelle, et plus particulièrement:

- le service Appui juridique et administratif de l'Aménagement du territoire et Urbanisme (25 agents) vient en appui administratif et juridique aux deux services précités et gère le contentieux lié à ces matières. Il se charge également des enquêtes publiques préalables à l'obtention des permis et veille au contrôle et à la gestion des infractions urbanistiques. La cellule Permis d'environnement assure la gestion administrative des dossiers de demande de permis d'environnement, de permis unique et de déclarations environnementales
- le service Aménagement du territoire (6 agents) gère les outils d'orientation du développement urbain et analyse les grands projets immobiliers en amont ainsi que les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'implantation commerciale, de permis intégrés et divers
- le service Urbanisme (7 agents) analyse les dossiers de demandes de permis d'urbanisme et divers afin de vérifier s'ils sont en adéquation avec les prescriptions légales et les orientations fixées préalablement
- la Régie foncière (14 agents) promeut une politique foncière active en vue d'assurer un bon aménagement du territoire et gère des projets de développements urbanistiques et immobiliers
- le service Citadelle (17 agents) assure la mise en valeur patrimoniale, architecturale, ludique et touristique de la Citadelle, en collaboration avec l'asbl CAC (Comité d'Animation de la Citadelle)
- la cellule Transversale de l'Aménagement urbain (7 agents, dont le Chef de département) a pour objectif de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du D.A.U., en raison de leur complexité et/ou de leur importance (projets stratégiques - structurants)
- le Guichet de l'Energie (3 agents) a pour mission la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, les conseils aux citoyens dans les domaines de l'énergie et la diffusion des renseignements relatifs aux aides énergétiques

2. Description du département

En 2011, le Programme stratégique du D.A.U. a été élaboré en concertation avec l'ensemble des agents. Il s'articule autour de deux volets:

- le volet interne (administration générale), avec trois objectifs principaux:
 1. être un département dans lequel la motivation est source d'efficacité et de qualité du travail accompli (le plaisir de travailler)
 2. être un département dans lequel le service au citoyen est optimal
 3. être un département qui veille à gérer son budget en bon père de famille
- le volet externe (développement des politiques), qui compte quatre objectifs principaux:
 1. être une commune qui maîtrise son développement urbanistique dans une perspective de durabilité
 2. être une commune exemplaire qui encourage les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables
 3. être une commune qui, par le biais de grands projets stratégiques, participe au renforcement de sa position de Capitale de la Wallonie
 4. être une commune qui met en valeur sa Citadelle, comme un phare au cœur de la ville

2.1. Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain

2.1.1. Composition de la cellule

- 1 Chef de département
- 3 agents techniques
- 4 agents administratifs

2.1.2. Missions permanentes

La cellule transversale de l'Aménagement urbain est chargée de la gestion des projets et missions transversales tant au sein du D.A.U. qu'avec les autres départements, en rapport avec la thématique de l'aménagement urbain. Il s'agit plus particulièrement:

- d'assurer et maintenir une cohérence territoriale dans la stratégie de la Ville de Namur pour un développement urbain durable
- de gérer des dossiers qui dépassent les compétences particulières de chacun des services du D.A.U., en raison de leur complexité et/ou de leur importance
- d'assurer les missions transversales entre le D.A.U. et les autres départements, pour les matières qui le concernent
- d'assurer les missions transversales au sein du D.A.U. et de soutien aux Chefs des services qui le composent

Dans les missions permanentes, outre le management du département, on retrouve cinq thématiques particulières:

- les projets de développement urbain: toutes réflexions et études (suivi ou prise en charge) liées au développement de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la Ville de Namur
- les aspects financiers du développement urbain: toutes expertises immobilières et relations avec l'Administration régionale du Cadastre, dans le but d'une meilleure adéquation du RC avec la réalité de terrain, ainsi que la gestion du tableau de bord des recettes issues des différentes taxes et redevances liées aux opérations d'aménagement du territoire et d'urbanisme (cadastre, permis, infos notariales, etc.)
- la communication autour des projets d'aménagement urbain: toute la communication écrite, matérielle ou Internet à déployer autour des projets d'aménagements urbains, traités ou non par le département
- la gestion de l'énergie: tous projets destinés à encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables, ainsi que la gestion du Guichet de l'Energie (SPW)
- la dynamique urbaine, dont l'ambition est d'attirer le public à Namur malgré la multiplication des chantiers et proposant des actions, des informations, etc.

2.1.3. Programmes de subsistance

Voir programmes de subsistance des services qui composent le département.

2.1.4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement à la cellule

Article	Intitulé	Budget page
DO 879/111GECT-01	Traitement personnel (contractuels) Guichet Energie	149
DO 879/112GECT-01	Pécule vacance personnel contractuel Guichet Energie	149
DO 879/113GECT-01	Cotisation patronale personnel contractuel Guichet Energie	149
DO 879/111GE-02	Personnel Guichet Energie - APE	149

Article	Intitulé	Budget page
DO 879/112GE-02	Pécules de vacances	149
DO 879/113GE-02	Cot. Pat . ONSSAPL personnel APE Guichet Energie	149
DO 879/435GE-01	Fonctionnement Guichet Energie	150
DO 930/332-01	Cotisations Energie	155
DO 930/123-16	Cadeaux Energie	155
DO 930/124PA-02	Fonctionnement PAED et Convention des Maires	155
DO 930/121-48	Inscription Ordre des Architectes de la Province de Namur	155
DO 930/124AS-48	Action urbanisme / développement durable (subsidé)	155
DO 930/124AU-48	Action urbanisme/ développement durable	155
DE 930/733-51	Honoraires plans d'aménagement et autres études	94

2.1.5. Rapport d'activités

A. Management du département

- suivi, mise en œuvre et état d'avancement du PST de la Ville et du Programme stratégique interne au DAU
- préparation des budgets, modifications budgétaires, rapports annuels, révision des organigrammes et des contreseings du DAU
- optimisation de l'échange d'informations et de la transversalité au sein du DAU et ainsi qu'avec les autres départements:
 - réunion bimensuelle de la cellule transversale du DAU: 35 réunions
 - comité de gestion du DAU: 12 réunions
 - midis du DAU: 4 présentations
 - comité de direction (Codir) : 10 réunions rencontres Codir-Collège: 2 réunions
- gestion des ressources humaines du DAU, valorisation des agents du DAU:
 - procédure et recrutement: 6 agents (dont 1 article 60)
 - organisation des services/missions
 - valorisation fonction expert-cadastre
 - suivi révision du cadre
 - évaluations 2 ans des Chefs de service et adjoints: 7
 - évaluations 2 ans des agents de la cellule transversale de l'Aménagement urbain: 3
 - évaluations 2 ans des agents du DAU (à la demande du responsable): 8
 - évaluations 6 mois des nouveaux agents: 1
 - motivation pour suivi cours RGB: 7 agents administratifs et 3 ouvriers inscrits
 - motivation pour suivi formation baccalauréat Construction: 1 agent inscrit
- suivi de la réorganisation des services visant une meilleure transversalité entre les services Aménagement du territoire et Urbanisme et la coordination générale administrative et juridique au service Appui
- répartition et réorganisation du travail entre les cellules Permis d'environnement et Enquêtes publiques et inspections

- gestion de la logistique du DAU (mobilier, matériel informatique, logiciels, etc.)
- déménagements des services liés ATU (2ème étage, aile A)
- lancement et/ou soutien aux services du DAU pour certains dossiers stratégiques (conciergeries et plan d'apurement des heures supplémentaires à la Citadelle, dossier de ventes de biens immobiliers à la Régie foncière, rédaction des guides de bonnes pratiques en aménagement urbain, étude MÖBIUS charge de travail au service AJA-ATU, etc)

B. Projets développement urbain

- requalification quartier de la Gare
 - centre commercial (suivi de l'évolution du projet)
 - traitement du permis d'aménagement des espaces publics du boulevard E. Mélot, place de la Station, avenue de la Gare et rue Borgnet
 - boulevard E. Mélot (projet ancienne poste et ancien Vers l'avenir)
 - participation au comité de concertation Gare (3 réunions)
 - participation au comité chantiers-mobilité, notamment dans le cadre du lancement de la mise en boucle Omalius
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - esplanade et port numérique
 - coordination des projets Confluence au cabinet du Ministre: task force
 - visite des lieux avec les candidats sélectionnés et réponses aux questions par rapport au cahier spécial des charges
 - plan lumière Confluence: synthèse de la situation existante avec les différents gestionnaires. Information transmise à tous les candidats
 - analyse des offres
 - grille d'analyse affinée pour le critère «structure urbanistique et paysagère»
 - participation au Jury International
 - rapport d'attribution
 - support de présentation (PWP): conférence de presse, information publique
 - recherches historiques en vue d'une exposition en 2017
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - parking
 - visite des lieux avec les candidats et réponses aux questions par rapport au cahier spécial des charges
 - analyse des offres
 - rapport d'attribution
 - négociation avec le soumissionnaire
 - suivi procédure permis (classe 1, classe 2) et suivi dossier demande de permis (notice, plans, etc)
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - voiries DGO.1
 - suivi dossier demande permis
 - suivi dossier de permis: mise à l'enquête publique (2), réunion de concertation, commission communale, réponses aux réclamations
 - suivi dossier recours
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) – permis technique impétrants

- suivi dossier demande de permis
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) - passerelle
 - suivi dossier demande permis
 - suivi dossier de permis: mise à l'enquête publique (2), réunion de concertation, commission communale, réponses aux réclamations
 - suivi dossier recours : permis + voirie communale
 - suivi dossier expropriation : nouvel arrêté + recours
- requalification quartier Confluence (en collaboration DVP) – téléphérique
 - négociations avec soumissionnaire
- requalification quartier Confluence (Maison de la Culture)
 - participation au jury d'examen des offres pour le nouveau projet de Maison de la Culture
- requalification quartier Casernes
 - ilot Rogier (information via le DBa)
 - suivi dossier Palais de Justice
 - suivi dossier promotion terrain Régie foncière (négociations Bibliothèque communale et halle aux produits frais)
 - coordination phases de chantier (circulation, etc)
 - discussion avec AG Real Estate pour projet requalification 3 tours SPF-Finances
- suivi réaffectation sites militaires désaffectés (Champion et Belgrade)
 - achat du quartier Adjudant Barbason à Champion (gestion immob)
 - vente d'une partie des hangars à Hôpital sans frontière (gestion immob)
- patrimoine, rénovation et revitalisation urbaines, SAR:
 - REVI Wasseige: justificatifs investissement privé pour confirmation subside
 - certificat du Patrimoine Petit pont Citadelle (IPW), Marche-les-Dames, rue des Tanneurs, Immeuble Patria, église Saint-Loup (orgues-DEL), église Saint-Hilaire (BEB), ...)
 - liste actualisée pour le service Urbanisme
- Galerie Wérenne: rédaction du cahier spécial des charges
- groupe mobilier urbain: Comité d'accompagnement
- présentation projets Confluence à la CCATM, en commission
- participation au Comité technique et au Comité de Pilotage pour la restructuration du réseau TEC («Nam'in Move»)
- place du Palais de Justice (en collaboration DVP): préparation cahier spécial des charges parking en sous-sol

C. Aspects financiers développement urbain & Cadastre

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Expertises	
- calcul de valeurs locatives	22
- calcul de valeurs vénale	12
- calcul de subsides en nature	1

Demandes traitées	Nombre de dossiers
- divers: avis, notifications RC, estimations, précompte immobilier	5
Transmis des infos liées aux permis vers le Cadastre	
- suivi de travaux	13
- permis d'urbanisme	532
- permis uniques	11
- PV d'infractions urbanistiques	20
- permis de location	33
- annexes bleues	18
- recherches cadastrales	74
Vérification des PV des expertises cadastrales, mutations de 2015 et 2016	1.039
Accord du SPF Finances pour l'exonération du précompte immobilier de biens communaux suivant l'article 253 § 3 de la CIR 92	31
Identification des terrains «vendables» RF et DBa	1
Demande des données actualisées à l'AGDP, SCIP et UVCW	1
Recherche des propriétaires: passerelle, garages	2

D. Communication développement urbain

- les activités organisées par le Pavillon en 2016 sont réparties en trois grandes catégories:
 - activités du Pavillon: expositions, conférences, visites guidées, animations pédagogiques, participations à des salons, etc.
 - rendez-vous semestriels avec la population: deux fois par an, une rencontre avec la population est organisée pour faire le point sur les chantiers prévus dans les 6 prochains mois. Ces rendez-vous ont lieu en juin et en novembre. A cette occasion, une plaquette reprenant les principales informations est également éditée
 - gestion quotidienne de la communication «grands chantiers»: depuis août 2016, le Pavillon prend également en charge la communication relative aux grands chantiers et aux chantiers situés le long des pénétrantes urbaines. Cette nouvelle mission consiste principalement à participer aux réunions hebdomadaires de chantiers et d'anticiper/relayer au mieux la communication (rédaction de communiqués de presse, réunions publiques, avis riverains, lettres d'information, veille emails, permanence téléphonique, réalisation d'une FAQ,...).

Pour 2016, ces activités (toutes catégories confondues) sont les suivantes:

Date	Description
du 26/04 au 24/02	Exposition – «Passerelle cyclo-piétonne
18/01	Séance d'information - «Quel avenir pour la Confluence ?»
27/01	Animation pédagogique - «Le climat change, et toi ?»
du 03/03 au 02/06	Exposition – «Un cinéma dans le jardin des Carmes : petite histoire du Caméo»
05/03	Visite – «Le Caméo est à vous !»
13/03 et 24/04	Balade guidée – «Le quartier Art-Déco des Carmes»
du 15/03 au 18/03	Salon – MIPIM – Présentation des projets namurois (plaquettes + stand + conférence)

Date	Description
du 24/05 au 27/05	Salon – REALTY – Présentation des projets namurois (plaquettes + stand +maquette + conférence)
06/06	Réunion publique – «Rénovation des voiries»
du 06/06 au 06/07	Exposition - «Rénovation des voiries»
14/06	Réunion publique #1 – « Séance d'information sur les grands chantiers des 6 prochains mois»
du 07/07 au 09/10	Exposition – «Namur investit dans votre avenir – réaménagement du nord de la Corbeille»
du 10/10 au 16/01	Exposition – «Requalification des espaces publics du quartier de la gare»
10/10	Réunion publique – «Requalification des espaces publics du quartier de la gare»
13/10	Salon – Project City – «Présentation du projet des Abattoirs de Bomel»
14/10	Journée découverte «grands projets namurois» avec la Commission d'Esthétique de la Ville de Bruges
05/12	Réunion publique #2 – «Séance d'information sur les grands chantiers des 6 prochains mois»

- participation à la rédaction du Namur Magazine, et plus particulièrement au feuillet "Roman de ville"
- rédaction et supervision de la mise en page et impression de plaquettes pédagogiques:
 - quel avenir pour la Confluence?
 - le conservatoire et la cité des Métiers en cœur de ville
 - un nouveau quartier, un palais de Justice et un parc sur le site des Casernes
 - Namur investit dans votre avenir
 - 2 plaquettes semestrielles réunions publiques grands chantiers (juin et décembre)
 - rénovation du Caméo (actualisation)
- guides de bonnes pratiques d'aménagement urbain (rédigés par le service Urbanisme):
 - division d'immeubles existants en plusieurs logements (actualisation)
 - les enseignes et autres dispositifs de publicité (actualisation)
 - le stationnement hors voirie (actualisation)
 - les terrasses, bannes, marquises et paravents (actualisation)
 - les vitrines, l'accès aux étages et les dispositifs d'entrée et de communication avec les espaces intérieurs des commerces (actualisation)
 - note d'orientation Charges d'urbanisme
 - création et gestion d'espaces verts

E. Projets Energie

Sollicitations du Guichet Energie Namur	6.484
- visites	633
- appels téléphoniques	902
- E-mails	3.659
- courriers envoyés	500
- contacts lors de foires et salons	790
Dossiers MEBAR suivis par le Guichet Energie Namur	160
Participation du Guichet Energie Namur en tant qu'orateur	8
Participation du Guichet Energie Namur à des salons sur la thématique de l'énergie	9

Ainsi que la mise en œuvre du Plan Climat Energie approuvé en novembre 2015:

- organisation de séances d'informations (janvier 2016) et d'une exposition au Pavillon pour présenter le Plan Climat energie
- rencontre avec les différents acteurs du territoire
- création d'une animation pour les jeunes namurois «Le climat change... Et toi?»
- création d'un groupe de travail de citoyens (rencontre 1 fois par mois – 31 inscrits au 01/01/2017)
- soumission du Plan Climat Energie au Bureau de la Convention des Maires (pour validation)
- participation à l'appel à projet POLLEC 2 de la Région wallonne «Etude de financement alternatif des investissements en matière de production d'énergie renouvelable» - marché de services avec la sprl WattElse
- partenariat avec ENGIE via une convention signée par le Conseil communal dans le cadre du projet TERR'INNOVE pour la mise en place d'une stratégie énergétique (communication des données et organisation des ateliers namurois de la transition énergétique du 22/11/2016)

F. Dynamique urbaine

- définition et déclinaison de la charte graphique «Namur investit dans votre avenir» et développement d'outils de communication:
 - réalisation de logos
 - suivi du projet de websérie (3 épisodes)
 - réalisation de sacs réutilisables
 - réalisation de bâches pour les grands chantiers
 - réalisation d'un flyer stationnement et d'un flyer accessibilité
 - réalisation d'une fresque en partenariat avec le service Culture, la SNCB et la DGO1

G. Divers

- gestion des inscriptions des architectes Ville à l'Ordre des Architectes de la Province de Namur

- collaboration/élaboration du projet IUA-WIN au quartier des Balances à Salzinnes (déposé dans le cadre de Feder, non retenu)
- réflexion pour un projet à déposer dans le cadre de «Capitale verte européenne» (non déposé)

3. PST – Etat d'avancement

Objectif stratégique N° 7

Améliorer le processus relatif à la délivrance des permis d'urbanisme

Objectifs opérationnels 7.1.		
Améliorer les délais de traitement et les conditions d'octroi des dossiers de demande de permis		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
7.1.1. Créer ou acquérir un outil permettant d'encoder toutes les informations identifiées et jugées nécessaires à la réussite du projet	1. Outil créé ou acquis, prêt pour l'encodage.	☒ Logiciel de gestion des processus gérés par les services liés du DAU et de traitement des données techniques et administratives acquis en octobre 2015 (urb@web)
7.1.2. Structurer et organiser l'encodage des informations identifiées	1. Encodage structuré et organisé (peut devenir une routine) 2. Quantité de données encodées (nombre et type de données).	☒ L'encodage des archives est réalisé, la procédure est maintenant structurée et organisée et fonctionne de manière permanente
7.1.3. Identifier les schémas de procédures et les problématiques existantes dans le cadre de la gestion des permis et des informations liées au parcellaire	1. Procédures et problématiques identifiées.	☒ 1. Réalisé lors de la rédaction du CSC pour l'acquisition du logiciel de gestion des documents urbanistiques
7.1.4. Réorganiser les cellules et services afin d'être plus opérationnel (Aménagement du territoire, Urbanisme, Permis d'environnement et Enquêtes publiques et inspections).	1. Organigramme et missions redéfinies.	☒ 1. Réorganisation effective des services, actée par décision Collège le 17 septembre 2015. Le traitement des demandes de permis d'urbanisme est maintenant géré via une cellule unique (suppression des secteurs et de la cellule Notification)
7.1.5. Améliorer les délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision et notification)	1. Délais de traitement des demandes de permis (instruction, décision, notification).	☐ 1. Le processus d'amélioration est entamé via la réorganisation des services et l'acquisition d'un logiciel. La mise en œuvre effective du CODT permettra de revoir les processus au fur et à mesure.

Evaluation des phases réalisées

En termes de délais, seul le service NAGE (pompiers) prend en moyenne 75 jours de retard par rapport aux normes. Ce service vient d'obtenir 3 recrutements qui devraient permettre de résorber ces retards après une période de formation (soit pour mi-2018).

Objectif stratégique N° 10

Faire de notre patrimoine immobilier exceptionnel ou majeur un atout d'attractivité pour Namur

Objectifs opérationnels 10.4.		
Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant que bien patrimonial de grande valeur.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
10.4.1. Assurer la protection du site et des bâtiments de la Citadelle par le biais de mesures de protection élargies et un suivi renforcé des différents usages du site et des bâtiments.	1. Arrêtés de classement ; 2. Conditions d'occupation du site et des bâtiments établies.	➡ 1. Classement du stade des jeux et du Théâtre de Verdure par arrêté ministériel du 27 novembre 2015. 2. Conditions générales d'occupation du domaine fortifié établies (Collège du 28 février 2012). Pour les bâtiments, conditions établies via les conventions d'occupation. Encadrement des demandes d'occupation et gestion centralisée des accès (sécurisation du site)
10.4.2. Restaurer le site et les bâtiments de la Citadelle sur base d'une programmation raisonnée et à long terme des opérations d'entretien, de restauration et d'aménagement y compris du patrimoine végétal et paysager.	1. Programme de travaux et mise en œuvre ; 2. Amélioration progressive de l'état des bâtiments et du site.	➡ 1. Balisage piétonnier et dossiers de restauration (rampe verte, fossé de médiane, tour du guetteur) 2. Restauration et aménagement des locaux ouvriers (caserne Terra Nova)
10.4.3. Assurer un développement urbanistique du confluent dans le respect du patrimoine que présente la Citadelle, par une attention particulière accordée aux dossiers urbanistiques situés à proximité du site et un aménagement de l'espace public.	1. Programmation et réalisation des projets publics s'inscrivant dans les zones proches de la Citadelle.	➡ 1. Balisage piétonnier et dossiers de restauration (rampe verte, fossé de médiane, tour du guetteur) 2. Restauration et aménagement des locaux ouvriers (caserne Terra Nova)

Evaluation des phases réalisées

Le service Citadelle a bénéficié d'un renforcement de son équipe : la multidisciplinarité des profils permet de développer d'avantage de projets, avec plus d'efficacité.

Les perspectives 2016 s'orientent vers la restauration des grands souterrains (travaux prévus en mai 2016, fin estimée en juin 2017 via l'accord-cadre), le lancement des études pour les phases 2, 3 et 4 des murailles (travaux prévus en 2017) et l'étude pour la rénovation de la Tour du Guetteur et ses abords (travaux prévus en 2017)

Objectif stratégique N° 23
Améliorer les infrastructures d'accueil des citoyens

Objectifs opérationnels 23.2.		
Assurer un dialogue constructif avec les citoyens sur les projets d'aménagement envisagés		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
23.2.1. Aménager et gérer un Pavillon de l'Aménagement urbain à la Maison des citoyens, à l'horizon 2014	1. Pavillon ouvert, 2. Nombre d'événement organisé 3. Existence d'un programme d'activité	☒ 1. Inauguration du pavillon le 09 mars 2015 2. 2015 : 17 événements organisés 2016 : 17 événements organisés, dont 2 rencontres semestrielles avec la population pour les grands projets stratégiques 3. Programmation 2016 : validée au Collège du 17/12/2015 Programmation 2017 : validée au Collège du 9/02/2017

Evaluation des phases réalisées
Depuis 2016, les activités organisées par le Pavillon en 2016 sont réparties en trois grandes catégories : - Activités du Pavillon : expositions, conférences, visites guidées, animations pédagogiques, participations à des salons, etc. - Rendez-vous semestriels avec la population : deux fois par an, une rencontre avec la population est organisée pour faire le point sur les chantiers prévus dans les 6 prochains mois. Ces rendez-vous ont lieu en juin et en novembre. A cette occasion, une plaquette reprenant les principales informations est également éditée. - Gestion quotidienne de la communication « grands chantiers » : depuis août 2016, le Pavillon prend également en charge la communication relative aux grands chantiers et aux chantiers situés le long des pénétrantes urbaines. Cette nouvelle mission consiste principalement à participer aux réunions hebdomadaires de chantiers et d'anticiper/relayer au mieux la communication (rédaction de communiqués de presse, réunions publiques, avis riverains, lettres d'information, veille emails, permanence téléphonique, réalisation d'une FAQ,...). On remarque une nette augmentation de la fréquentation tant physique que virtuelle (site Internet et réseaux sociaux). Un agent temps plein assure maintenant les permanences et assiste la responsable.

Objectif stratégique N° 28

Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.1.		
Valoriser les entreprises et les entrepreneurs, sensibiliser et motiver les jeunes à l'entrepreneuriat		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
28.1.1. Organiser un salon de l'Innovation, à destination des jeunes entrepreneurs, des écoles et des entreprises namuroises	1. Organisation effective du salon 2. Nombre de visiteurs au Salon ; 3. Nombre d'entreprises participantes ;	↻ 1. Ok en 2014, 2015 et 2016. Une 4 ^e édition est prévue en 2017 2. En 2014 : 1600 ; en 2015 : + de 3000, en 2016 : + de 2000 3. En 2014 : 20 ; en 2015 : 41, en 2016 : 42
28.1.2. Soutenir de nouvelles formes d'e-commerce	Soutenir au moins 5 initiatives en lien avec l'e-commerce au cours de la réalisation du PST	↻ 1 conférence en 2013 sur les aides en Wallonie pour le développement de l'e-commerce ; 1 séance d'information en 2014 avec l'UCM sur le référencement web ; réflexion en cours sur le développement d'une plateforme d'e-commerce pour les commerçants locaux. > Cette piste a été abandonnée suite à diverses réunions « Dynamique urbaine ». Soutien au projet « Commerce connecté » séance d'information avec l'UCM et l'Agence numérique et organisation avec l'UCM d'une formation sur Facebook

Objectif stratégique N° 28

Encourager la création d'emplois et développer nos pôles d'excellence

Objectifs opérationnels 28.3		
Définir un plan stratégique de développement économique: schéma communal de développement commercial		
28.3.1. Mener une étude afin d'identifier les meilleurs axes de développement économique pour Namur	1. Attribution du marché d'étude à un auteur de projet 2. Etude réalisée par l'auteur de projet désigné 3. Schéma communal de développement commercial défini qui a été mué en « schéma d'attractivité commerciale » (CC 10-03-16)	 1. CSC réalisé 2. Marché attribué par le Collège communal en sa séance du 10 novembre 2016 au SEGEFA 3. En cours

Objectif stratégique N° 30
Développer la politique touristique de la Citadelle

Objectifs opérationnels 30.1. Programmer à court, moyen et long termes les politiques et actions spécifiques à la Citadelle		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
30.1.1. Etablir un programme stratégique pour la Citadelle de Namur, reprenant prioritairement les grands projets stratégiques.	1. Document « Programme stratégique pour la Citadelle de Namur » ; 2. Mise en œuvre du programme et de ses différentes actions.	➡ 1. Le document officiel est en cours de rédaction. 2. Idem
30.1.2. Etablir un inventaire des opérations d'entretien, de rénovation, de réparations et d'aménagements de moindre envergure à mener sur le site et sur les bâtiments dont la gestion incombe au service Citadelle.	1. Programme de travaux et mise en œuvre ; 2. Amélioration progressive de l'état des bâtiments et du site.	➡ 1. En cours au niveau cadastre des bâtiments (pour la mise en conformité), en transversalité avec le DBa. 2. Mise en place d'une procédure de planification des tâches de maintenance réalisée par l'équipe technique.
30.1.3. Définir une programmation sur trois ans des orientations, objectifs et actions en termes d'exploitation touristique et d'animation événementielle.	1. Animations ; 2. Produits permanents vendus ;	➡ 1. Un projet de programmation annuelle d'animation est validé par le Collège chaque année 2. 38.073 visiteurs ont payé une entrée pour une visite à la Citadelle en 2016.

Evaluation des phases réalisées

Accentuation de la transversalité entre le service Citadelle et le CAC afin de planifier les événements et les contributions techniques. Le planification des événements est annuellement présentée au Collège.

Objectif stratégique N° 30
Développer la politique touristique de la Citadelle

Objectifs opérationnels 30.2. Programmer et réaliser à court, moyen et long termes les politiques, les projets et les actions spécifiques à la Citadelle en tant qu'attraction et produit touristique important pour Namur.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
30.2.1. Proposer une offre touristique complète (tous publics) et permanente (toute saison) de haut niveau scientifique et technique par le renouvellement des infrastructures d'accueil et de médiation du site et le développement d'infrastructures d'accueil et de médiation nouvelles ainsi que produits et d'outils de visites nouveaux.	1. Inauguration des infrastructures renouvelées et nouvelles ; 2. Commercialisation des produits de visites renouvelés et nouveaux.	➡ 1. Installation de la nouvelle signalétique en août 2016. 2. Adaptation du circuit de la Citad'In. 3. Réécriture des scénarios des visites guidées et des plaquettes et dossiers pédagogiques en fonction des nouvelles infrastructures. 4. Mise en service des audioguides (4 langues) annoncée pour avril 2017. 5. Inauguration des grands souterrains (scénographie) annoncée en octobre 2017.
30.2.2. Concevoir et proposer une offre d'animations récréatives (culture et festivités) et de découverte (visites théâtralisées et spectacles historiques) et accueillir des animations récréatives (culture, sport, festivités)	1. Animations (nombre et fréquentation).	➡ Voir programme des activités. Amélioration de la cohérence des activités proposées (balades cuisine sauvage en parallèle avec le MIN, activité trésors de cave, mise en bière...), théâtre de plein air... Gestion des demandes d'occupation en plus grande concertation avec le DPS, Sports, DCV, DBa
30.2.3. Intégrer au maximum la Citadelle dans la vie culturelle et le développement touristique et économique namurois.	1. Partenariats (nombre et retombées).	➡ Nombreux partenariats en cours (NEW, OTN, ...)

Objectif stratégique N° 32
Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.1. Requalifier le quartier des Casernes, à l'horizon 2020		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
32.1.1. Requalifier l'îlot Casernes (soumis à PRU approuvé par le Gvt Wallon le 3/05/2012) : - Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la Régie des Bâtiments, du nouveau Palais de Justice ; - Lancer une opération PPP sur terrain Régie Foncière pour du parking souterrain, des logements, des commerces et un jardin public.	- Projets définis - Cahier des charges et procédure de marché lancés, attribution et notification du marché, permis accordé, début et fin de chantier, travaux réceptionnés.	⬆ - Palais de Justice : travaux de démolition (anciens bureaux de la Régie des Bâtiments) et de déplacement d'un égout entamés en octobre 2016 - AG / SPF-Finances : déplacement de l'accès au parking souterrain vers la rue des Bourgeois réalisé en août 2016 - Projet promotion Régie foncière (logements, bureaux, halle aux produits frais, bibliothèque, parking, parc) : CSCh réalisé à déposer au Conseil de mars 2017 (objectifs : analyse des offres fin 2017, attribution 1er trimestre 2018, procédure permis et dépollution en 2018, début chantier en 2019)
32.1.2. Requalifier l'îlot Grand Manège (Grand Manège, Mess des officiers, 14-16 rue Namèche et pkg Rogier) (DBa).	- Projets définis ; - Cahier des charges et procédure de marchés lancés, attribution et notification du marché, permis accordé, début et fin de chantier, travaux réceptionnés	⬆ - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au BEP le 25/05/14 - CSC relatif à la conception et la construction de l'ensemble de l'Espace Rogier validé au Conseil du 10/09/2015 - Marché attribué en 2016
32.1.3. Développer un projet culturel sur l'îlot Grand Manège (spécifiquement au Grand Manège).	- Politique d'occupation établie - Comité d'accompagnement du projet mis en place et tenue des réunions - Agenda d'occupation et taux de fréquentation	⬇ A planifier pour l'ouverture du site

Objectif stratégique N° 32
Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.2. Requalifier le quartier de la Confluence à l'horizon 2025		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
32.2.1. Coordonner une étude de faisabilité globale (en vue des fiches Feder – lien avec le numérique)	Etude de faisabilité réalisée.	 Coordination de l'ensemble des démarches par le DVP Etudes réalisées Modification des voiries en phase d'avant-projet Marché de concession de travaux pour le parking en cours Concours pour l'aménagement de l'esplanade et du port numérique en cours Constitution d'un jury de sélection d'un comité technique de suivi interne
32.2. Organiser un marché ou un concours pour définir le projet d'aménagement du site	Concours ou marché organisé.	 1. Esplanade et port numérique : lauréat du concours désigné en décembre 2016, marché attribué au consortium De Graeve-Nonet-Duchêne. Phase I : fouilles préventives (mars 2017 – 5 mois)
32.2.3. Mettre en œuvre les différents volets : parking (DVP), horeca (DEL), etc.	Volets mis en œuvre.	 Parking : marché attribué à Interparking s.a. en avril 2016 ; demande de permis déposée en février 2017

Evaluation des phases réalisées
Fiche FEDER déposée en mai 2014, approuvée en mai 2015. Quatre projets : 2. Passerelle : arrêté d'expropriation signé en septembre 2015 ; permis octroyé en décembre 2016 ; travaux de désiementage puis démolition entamés en mars 2017, 3. Aménagements routiers : permis octroyé en décembre 2016, 4. Parking : marché attribué à Interparking s.a. en avril 2016 ; demande de permis déposée en février 2017, 5. Esplanade et port numérique : lauréat du concours désigné en décembre 2016, marché attribué au consortium De Graeve-Nonet-Duchêne. Phase I : fouilles préventives (mars 2017 – 5 mois)

Objectif stratégique N° 32
Redynamiser les quartiers en souffrance du centre-ville

Objectifs opérationnels 32.3. Requalifier le quartier de la Gare à l'horizon 2020		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
32.3.1. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la gare des bus sur la dalle 32.3.2. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par Le Côté Vert (LCV), du centre commercial sur le square Léopold 32.3.3. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par le SPW/DGO.1, des voiries régionales alentours (+ DVP) 32.3.4. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement des voiries communales alentours (+ DVP) 32.3.5. Co-organiser la gare provisoire (+ DVP) 32.3.6. Faciliter la mise en œuvre du projet d'aménagement, par la SNCB-H, de la « Courgette » 32.3.7. Coordonner la communication autour du projet global (+ DCV)	Participation aux réunions Réalisation des projets (procédures de marchés lancées, notification, permis accordés, chantiers entamés, projets finalisés).	☺ • Projet de centre commercial en stand by, dû à la faillite du promoteur • Reprise du projet par un autre promoteur (Besix) en octobre 2016 • Aménagement des espaces publics (projet Skope) : dépôt de la demande de permis en décembre 2016 (section Mélot, Station, Gare, Borgnet) • Parking SNCB (500 pl.) inauguré en septembre 2016 • Gare des bus : début de chantier de la rampe en janvier 2017 • Mesures de circulation : déviation trafic de transit (fermeture Mélot) en août 2016 ; by-pass sous le pont de Louvain ; inversion Gaillot-Namêche • Mise en place d'un comité de suivi des chantiers, mobilité et communication (réunions hebdomadaires, mensuelles, ...) • Mise en place d'un groupe dynamique urbaine • Organisation de rencontres semestrielles avec la population pour présenter l'état d'avancement des chantiers

Objectif stratégique N° 33

Maîtriser le développement urbanistique dans une perspective de durabilité

Objectifs opérationnels 33.1. Réaliser des opérations foncières et immobilières permettant de maîtriser le développement urbanistique de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
33.1.1. Analyser l'opportunité d'acquérir des sites militaires en cours de désaffectation	Etablir un bilan financier et les moyens d'emprunt de la commune.	☺ Acquisition effective du site militaire de Champion notamment pour augmenter la capacité utile de stockage pour les différents services communaux.
33.1.2. Définir les affectations futures et les outils planologiques à mettre en œuvre pour y arriver.	Expropriation pour cause d'utilité publique, Concession domaniale, Actes d'achat par le public ou le privé, plans d'aménagement (PCAR, SAR, etc).	☺

Evaluation des phases réalisées

En mai 2012, un dossier présentant les potentiels des 4 sites militaires à désaffecter a été déposé au Collège. Ce dernier avait marqué un intérêt pour les sites de Belgrade, Génie Jambes et Sart-Hulet, pas pour Champion.

En 2013, le Collège marquait un intérêt pour Champion.

En 2016, la Ville est enfin devenue propriétaire du site de Champion et a passé, en septembre de la même année, un acte de vente d'une partie du site à l'asbl Hôpital sans frontière.

En mai 2014, le Collège s'est ensuite intéressé au site de Belgrade, via le BEPN, afin d'y installer une salle de spectacles et une extension du Palais des Expo, le tout inscrit dans une fiche Feder, qui n'a malheureusement pas été retenue. Le site est actuellement devenu un centre d'accueil pour réfugiés.

Concernant le site du Génie, le Collège n'a jamais marqué un intérêt particulier sur ce site et l'Armée hésite toujours à le quitter.

Objectif stratégique N° 34
Développer une politique d'éco-quartiers

Objectifs opérationnels 34.1. Développer l'éco-quartier de Belle-Vue à Erpent.		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
34.1.1. Faire adopter le RUE (Rapport Urbanistique et Environnemental) afin de pouvoir urbaniser la ZACC	RUE adopté par le Conseil et par le Gouvernement wallon.	☑ Le RUE relatif à la mise en œuvre de la ZACC du plateau de Belle Vue a été adopté par le Conseil de mars 2014 et par le GW en novembre 2014.
34.1.2. Préparer et mettre en œuvre une opération de PPP (Partenariat Public Privé) pour l'aménagement d'un éco-quartier durable, en cohérence avec le RUE et le SDAD Sud-Est (Erpent).	• CSCh approuvé par le Conseil, par la Tutelle ; • Marché lancé ; • Adjudicataire désigné.	➡ En 2016, le bureau IDEA Consult a réalisé le programme de mise en œuvre et l'étude des aspects financiers.
34.1.3. Assurer le suivi de la construction des logements	Nombre de logements construits.	⊖ Cette phase n'a pas démarré
34.1.4. Assurer un plan mobilité pour les futurs occupants du quartier, en accord avec le SDAD (BHNS sur la Montagne-Ste-Barbe, cheminement cyclo-piétons, ...)	Plan mobilité opérationnel (nombre de pistes cyclables, ...).	➡ Etude via le bureau Transitec dans le cadre plus général du plan communal de mobilité

Objectif stratégique N° 35
Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.1.		
Coordonner l'étude des projets et le suivi des actions décidées dans le cadre de l'objectif 20-20-20		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
35.1.1 Mettre en place une Commission Energie en interne à l'administration communale (échange interne)	Commission créée.	☒ La Commission a été créée en avril 2013. Nbre de réunions /an : - 2013 : 2 réunions - 2014 : 1 réunion - 2015 : 1 réunion - 2016 : 2 réunions Tx de présence moyen /an : - 2013 : 74% - 2014 : 71% - 2015 : 60% - 2016 : 59%
35.1.2 Adhérer à un réseau international Energie (échange externe)	1. Adhésion à Energie Cities ; 2. Convention des Maires signée.	☒ 1. Convention des Maires signées en décembre 2013 2. Adhésion à Energie Cities en 2014, renouvelé chaque année

Evaluation des phases réalisées
Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables. La création de la Commission et l'adhésion à la Convention des Maires et à Energy Cities permettent de constituer un réseau de travail au niveau micro (communal) et macro (international).

Objectif stratégique N° 35
Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.2. Disposer d'un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Namur		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
35.2.1. Rédiger un CSCh (marché de services) pour le Bilan Carbone	CSCh et procédure de marché lancée, attribution et notification du marché.	☒ Le bureau d'études AREBS a réalisé le bilan carbone
35.2.2. Coordonner la transmission des données nécessaires	<u>Documents approuvés:</u> • Inventaire de référence ; • Inventaires suivants qui permettront de mesurer les progrès réalisés.	☒ Documents approuvé via le Plan Climat Energie (PCE), adopté en novembre 2015 au Conseil communal et validé par le Bureau de la Convention des Maires en mars 2016.

Evaluation des phases réalisées
Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables. Il est important d'avoir un inventaire chiffré afin de disposer d'une bonne base de travail et de comparaison. Par contre, beaucoup de difficultés pour actualiser les données chiffrées.

Objectif stratégique N° 35

Encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Objectifs opérationnels 35.3.		
Etablir un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (stratégie globale, partant de la situation actuelle et tenant compte des potentialités existantes)		
Actions	Indicateurs	Etat d'avancement 2016
35.3.1. Dans le prolongement de l'analyse commanditée par le D.BA, prendre des mesures sur le plan communal dans divers secteurs dont, prioritairement l'éclairage public	• Rapports de la Commission Energie ; • Inventaire Ores et planning d'intervention ; • Remplacement EP ;	➡ • L'inventaire Ores et le planning d'intervention ont été déposés en 2016 • Les travaux seront entamés dans le 1^{er} trimestre 2017 • Tx de remplacement de l'éclairage public : 0 % sur 13.938 points lumineux
35.3.2. Analyser les possibilités de production locale d'électricité et de génération locale de chaleur (et de froid)	• Etude de faisabilité ; • Implantation d'une unité de production d'énergie renouvelable.	➡ • Etude de faisabilité Pollec II finalisée au 1^{er} trimestre 2017 • Panneaux photovoltaïques toiture Terra Nova : constitution dossier au 1^{er} trimestre 2017, CSCh en cours, travaux prévus début 2018
35.3.3. Lier les aspects de développement durable avec l'aménagement du territoire et la mobilité	• Indicateurs du schéma de structure ; • Rapports sur le suivi de la procédure PEB.	➡ • Contrôle administratif réalisé et maintenu au strict minimum sur base de la vision du service Urbanisme
35.3.4. Encourager les changements des modes de consommation (les parties prenantes, les citoyens, ...)	• Evolution de l'offre des primes aux citoyens ; • Initiations et participations aux diverses campagnes de sensibilisation ; • Intégration de nouveaux critères d'un point de vue énergétique (Marchés publics).	➡ • Pas de prime • Sensibilisation en cours via le groupe de travail citoyens (exposition et animations au Pavillon de l'Aménagement urbain 01/2016) • Ateliers namurois de la Transition énergétique le 22/11/2016 • Pas de recherche pour les nouveaux marchés publics
35.3.5. Analyser la rentabilité au niveau budgétaire, économique et social	Plan financier des investissements et rentabilité des actions.	➡ Fiches énergie à développer en collaboration avec le DBa

Evaluation des phases réalisées

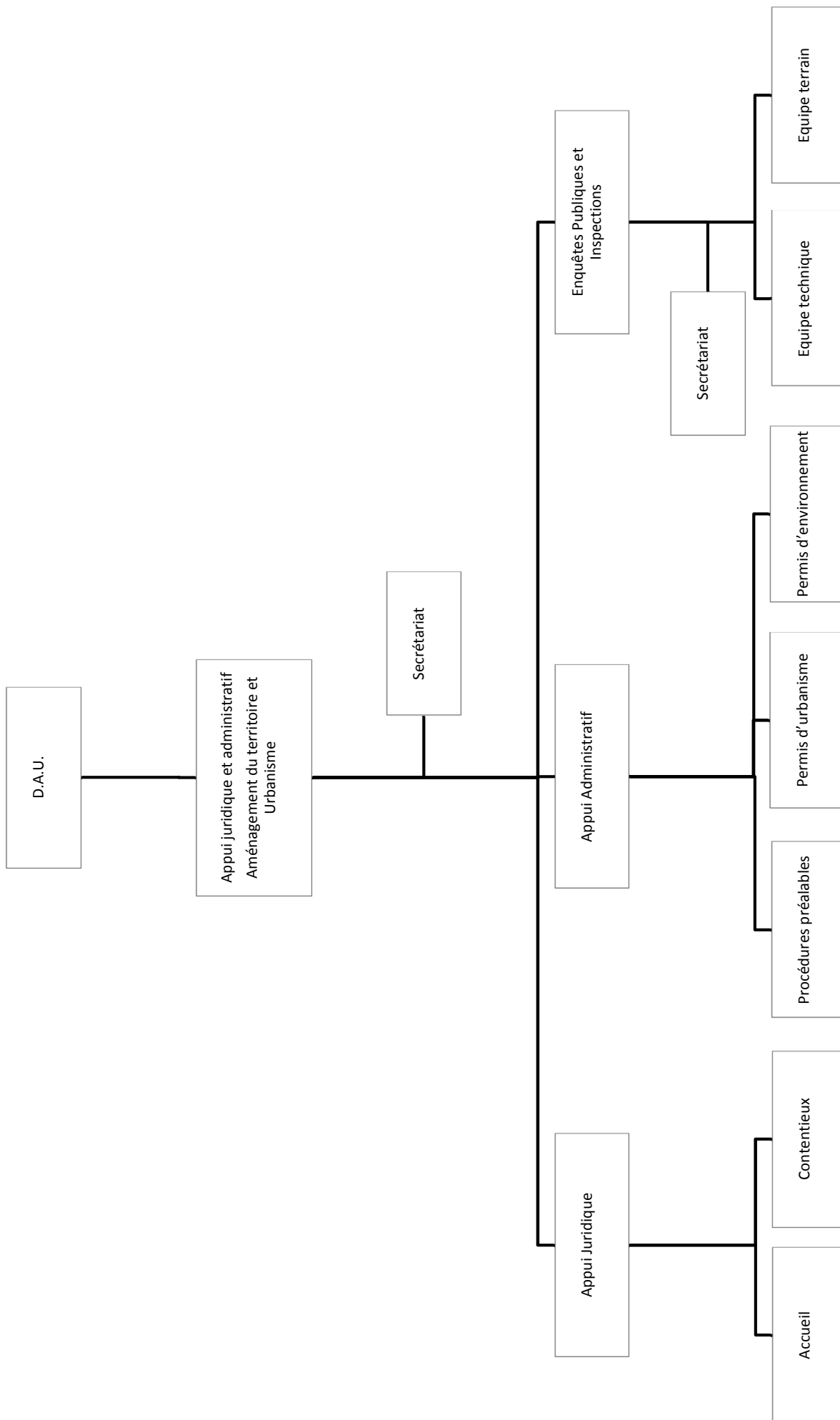
Le lancement du Plan climat Energie va permettre de concrétiser une réelle politique d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

Lexique des abréviations utilisées plus particulièrement au DAU

- AJA-ATU : Appui Juridique et Administratif - Aménagement du Territoire et Urbanisme
- BEPN : Bureau Economique de la Province de Namur
- CAC : Comité Animation Citadelle
- CAI : Comité d'Acquisition d'Immeubles
- CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme
- CSC : Cahier Spécial des Charges
- CC : Conseil communal
- CCATM : Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
- CE : Collège communal
- CTAU : Cellule Transversale de l'Aménagement Urbain
- CoDT : Code du Développement Territorial
- CRR : Centre de Recherche Routière
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CWATUPE : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
- CRMSF : Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles
- CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial
- CWEDD : Conseil Wallon pour l'Environnement et le Développement Durable
- DAU : Département de l'Aménagement Urbain
- DGATLP : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
- DPU : Direction Provinciale de l'Urbanisme
- EIE : Etude d'Incidences sur l'Environnement
- EPI : Enquêtes Publiques et Inspections
- FD : Fonctionnaire Délégué
- FT : Fonctionnaire Technique
- GUN : Géographie Urbaine
- GLL : Groupe Liaison Logement
- GW : Gouvernement Wallon
- ICEDD : Institut de Conseil en Environnement et Développement Durable
- ~~LCV : Le Côté Vert~~
- PAED : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable
- PW : Parlement Wallon
- PPP : Partenariat Public Privé
- PCA : Plan Communal d'Aménagement
- PCAD : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire
- PCAR : Plan Communal d'Aménagement Révisionnel
- PCE : Plan Climat Energie
- PCM : Plan Communal de Mobilité
- PE : Permis d'Environnement
- PEB : Performance Energétique des Bâtiments
- PI : Permis intégré (PIC + PU et/ou PE)
- PIC : Permis d'Implantation Commerciale
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- PRU : Périmètre de Remembrement Urbain
- PU : Permis d'Urbanisme
- PUCG : Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées
- PUN : Permis Unique
- PUR : Permis d'Urbanisation
- PL : Permis de Lotir
- PS : Plan de Secteur
- PST : Plan Stratégique Transversal
- RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental
- RAVEL : Réseau Autonome des Voies Lentes

- RCU : Règlement Communal d'Urbanisme
- RDA : Renonciation au Droit d'Accession
- RF : Régie Foncière
- REVI : Revitalisation Urbaine
- SAR : Site à réaménager
- SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional
- SDAD : Schéma Directeur d'Aménagement Durable du territoire
- SPW/DGO.1 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
- SPW/DGO.2 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle des Voies Hydrauliques
- SPW/DGO.4 : Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie
- SIG : Système d'Information Géographique
- SNCB : Société Nationale des Chemins de Fer Belge
- SRWT : Société Régionale Wallonne des Transports
- SWDE : Société Wallonne de Distribution d'Eau
- SPW : Service Public de Wallonie
- SSC : Schéma de Structure Communal
- UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie
- ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté
- ZAEM : Zone d'Activité Economique Mixte
- ZIP : Zone d'Initiative Privilégiée

APPUI
JURIDIQUE
&
ADMINISTRATIF



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 3 adjoints au Chef de service
- 16 agents administratifs
- 2 ouvriers
- 3 agents techniques

2. Missions permanentes

Ce service assure l'appui juridique et administratif des services techniques de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à savoir :

- traitements juridique & administratif des dossiers du service technique Urbanisme (demandes de permis d'urbanisme, de certificats d'urbanisme n°1 et n°2, déclarations urbanistiques préalables, avis de principe, informations notariales, divisions de biens, renseignements urbanistiques divers, permis unique à dominante urbanistique permis d'urbanisme de constructions groupées à dominante urbanistique)
- traitements juridique & administratif des dossiers du service technique Aménagement du territoire (demandes d'avis préalables, de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme de constructions groupées à dominante aménagement du territoire, de permis unique à dominante aménagement du territoire, de permis d'implantations commerciales, de permis intégrés et de permis socio-économiques et suivi des dossiers de permis de lotir), ainsi que tous les dossiers liés aux outils traités techniquement par le service Aménagement du territoire.

Il gère également :

- les missions relatives aux déclarations environnementales, aux demandes de permis d'environnement et de permis uniques à dominante environnementale, au suivi des anciens dossiers RGPT et aux projets d'assainissement de terrains pollués
- l'organisation des enquêtes publiques (planning, organisation pratique, distribution toutes-boîtes, affichage, etc)
- les bases de données statistiques et cartographiques des services liés, dont certaines à envoyer régulièrement au Ministère des Affaires économiques
- les demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte
- les arrêtés pour monuments et sites classés

Enfin, le service s'exprime également dans les missions suivantes :

- les constats et la gestion des infractions urbanistiques
- les constats et le suivi des infractions environnementales, avec le SPW/DGO3
- la consultation du public pour les recours sur les permis d'environnement, traités par le SPW/DGO3
- le suivi juridique de tous types de recours organisés par le CWATUP ainsi que les recours du Conseil d'Etat relatifs aux matières traitées

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- préparation des dossiers Collège/Conseil pour l'ensemble de ces points (rédaction, compilation des avis techniques demandés, mise en forme, gestion dans le logiciel ad hoc (Plone Meeting), copies, dépôt et contact avec les cellules Collège/Conseil à la Direction générale, récupération des dossiers, suivi, notification, transfert des informations pour la facturation vers le DGF, etc)

- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h et 13h30 à 16h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, conseils, dépôt de dossiers, etc.
- contribution aux enquêtes publiques relatives aux dossiers des services Aménagement du territoire, Urbanisme et de la cellule Permis d'environnement et aux grandes enquêtes régionales (ex: Feder, Air Climat, éoliennes,...) et fédérales (ex: nucléaire) :
 - organisation pratique (calendrier, planning, réservation, affichage, toutes-boîtes)
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent technique)
 - élaboration de synthèses des réclamations pour la cellule Permis d'environnement

3. Programme de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service AJA-ATU sont :

- Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)
- Schéma de structure communal (SSC)
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)
- Plan de secteur (PS)
- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans, Schémas directeurs d'aménagement durable de Bomel-St-Servais et Sud-Ouest-Erpent, etc.)
- Code de l'Environnement
- Code de l'Eau
- Arrêtés et décrets y relatifs (Gestion des sols,...)

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
RO 040/361-02	Permis environnement	12
RO 040/361-03	Permis de lotir et d'urbanisation	12
RO 040/361EV-04	Délivrance copie dossier	12
RO 040/361RU-04	Renseignements urbanistiques	12
RO 040/361U-04	Délivrance documents administratifs urbanisme	12
RO 040/367-09	Parcelles non bâties	16
RO 100/380-03	Amendes administratives	24
DO 930/122CC-05	Jetons présence CCATM	155
DO 930/124CC-02	Fonctionnement CCATM	155
DO 930/124-02	Fonctionnement Urbanisme et Aménagement du territoire	155
RO 930/465CA-01	Subvention CATU	154
RO 930/465CC-01	Subvention CCATM	154
DE 930/733-51	Honoraires études Urbanisme et aménagement du territoire	94

5. Rapport d'activités

Demandes traitées	Nbre de dossiers
Dossiers traités pour le service technique Urbanisme (voir détails dans le chapitre consacré au service Urbanisme)	3.865
Dossiers traités pour le service technique Aménagement du territoire (voir détails dans le chapitre consacré au service Aménagement du territoire)	89
Dossiers traités par la cellule Permis d'environnement, dont	367
- déclarations environnementales	292
- permis d'environnement	41
- permis uniques à dominante environnementale	32
- dossiers RGPT	0
- dossiers d'assainissement de terrains pollués	2
Enquêtes publiques traitées (et pour lesquelles ont été effectuées : 415 distributions, soit 38.974 toutes-boîtes ; 395 distributions (autres matières), soit 16.444 toutes-boîtes ; 500 certificats de publication)	230
- pour le service Urbanisme	202
- pour le service Aménagement du territoire	26
- pour le service Permis d'environnement	2
Dossiers statistiques envoyés au Ministère des Affaires économiques	210
Dossiers de demandes de dérogation au titre et à la profession d'architecte traitées	1
Arrêté de classement Monuments & Sites	1
Infractions urbanistiques	
- contrôles de chantiers réalisés	459
- procès-verbaux dressés	27
- mises en demeure rédigées	27
Infractions environnementales	
- plaintes relatives à des Permis d'exploiter (RGPT) ou d'environnement (non abouties)	7
Recours sur les permis d'environnement	7
Recours organisés par le CWATUPE	
- saisine par le Fonctionnaire délégué	1
- recours auprès du GW	40
Recours au Conseil d'Etat	11
Total	5.342

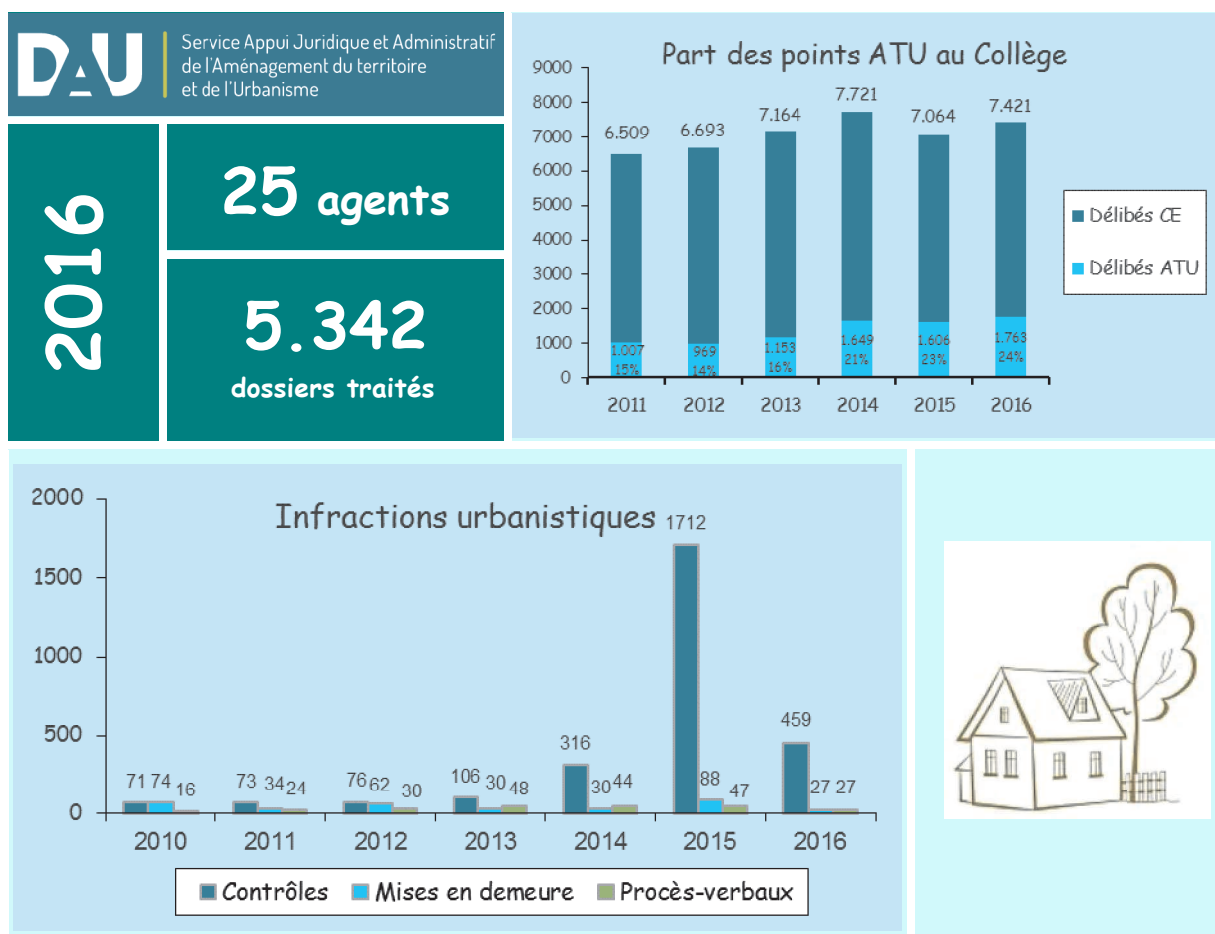
En termes de nombre de demandeurs reçus (sans compter les nombreuses réponses faites par mail ou par téléphone) :

- 13 personnes en moyenne ont été reçues par jour au guichet d'accueil, selon un comptage réalisé sur trois mois

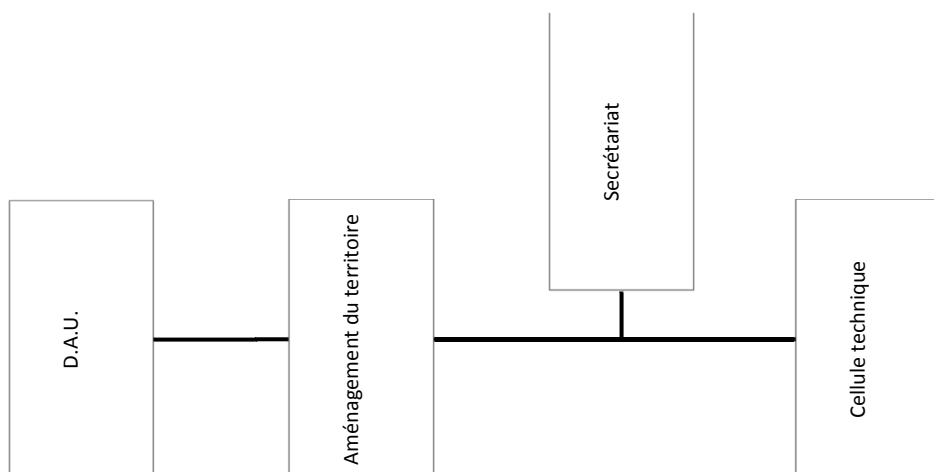
En termes de délibérations déposées au Collège et au Conseil:

- 1.763 points ont été déposés en Collège sur l'année, soit une moyenne de 39 points sur 165 points par Collège (24%)
- 20 points ont été déposés en Conseil sur l'année (12 AT, 6 URB et 2 PE), soit une moyenne de 2 point sur 98 points par Conseil (2%)

Indicateurs-clés du service :



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 1 administratif
- 3 techniciens

2. Missions permanentes

Le service Aménagement du territoire vise à optimiser l'aménagement de la Ville de Namur, en s'appuyant sur différents outils urbanistiques, existant, à instaurer ou à abroger, à valeur réglementaire ou indicative. Il est chargé de concevoir lui-même ces outils (ponctuellement), d'encadrer leur conception par des bureaux agréés et/ou d'émettre un avis.

Il analyse les projets et délivre des conseils avisés et pointus, préalablement au dépôt des permis (voir ci-après), tant pour les promoteurs privés que pour les pouvoirs publics.

Il assure la gestion technique des dossiers suivants :

- avis préalables (AP)
- permis d'urbanisation (PUR)
- suivi des dossiers de permis de lotir (PL - abrogés en 01/2010, remplacés par les PUR)
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante aménagement du territoire
- permis uniques (PUN) à dominante aménagement du territoire
- permis socio-économiques (PSE)
- permis d'implantations commerciales (PIC) et permis intégrés (PI: PIC + PU et/ou PE)

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions:

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les sept types de dossiers précités ci-dessus
- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - bureaux (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc.
- contribution aux enquêtes publiques (EP) relatives au service:
 - permanence (moyenne de 15 à 30 jours/enquête, avec un agent administratif)
 - élaboration des synthèses des réclamations
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponses circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'aménagement du territoire à la CCATM et en commissions

Par ailleurs, un agent du service est désigné comme Conseiller en Aménagement du territoire et urbanisme. Il assiste aux formations requises et rédige annuellement un rapport de mission. Il gère également le dossier de sa subvention (22.320 €/an).

3. Programmes de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service Aménagement du territoire sont:

- Schéma de structure communal (SSC)
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)
- Plan de secteur (PS)

- Plans communaux d'aménagement (PCA)
- autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlements généraux d'urbanisme, Règlement communal d'urbanisme (RCU) sur les biens mosans, Schémas directeurs d'aménagement durable de Bomel-St-Servais et Sud-Ouest-Erpent, les SAR, RUE, guides de bonnes pratiques sur différents thèmes, etc)

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. Rapport d'activités

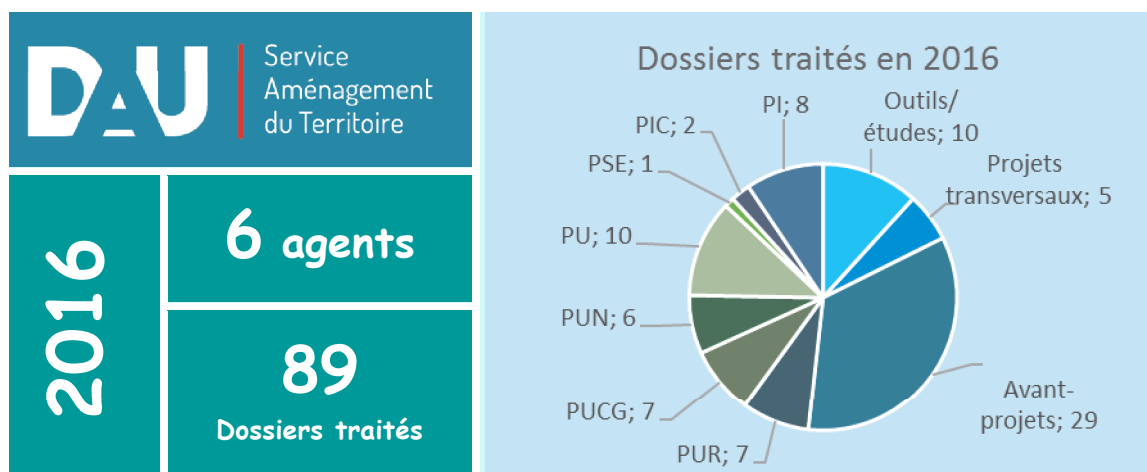
Demandes traitées	Nombre de dossiers
Outils/études (dossiers)	10
- Dossiers de PCA (4 abrogés)	4
- PCAR Bouge (en cours)	1
- Quartier en transition (en cours)	1
- SAR – Asty Moulin (en cours)	1
- Etude d'incidences sur l'environnement du passage à niveau Materne (PN99)	1
- RUE – ZACC de Belgrade	1
- Guide de bonnes pratiques « Charges d'urbanisme »	1
Projets suivis en transversalité	5
- PCM de Namur	1
- Nam in move	1
- Voie verte urbaine	1
- Transcarto	1
- P + R de Bouge	1
Avis préalables (avant-projets)	29
- sans passage au Collège communal	25
- avec passage au Collège communal	4
Permis d'Urbanisation (PUR)	7
Permis d'Urbanisme de Constructions Groupées (PUCG)	7
Permis unique (PUN) à dominante aménagement du territoire	6
Permis d'Urbanisme (PU)	10
Permis Socio-Economiques (PSE)	1
Permis d'Implantation Commerciale (PIC)	2
Permis Intégrés (PI)	8
Permis d'implantations commerciales (communes limitrophes)	4
Total	89

En termes de conseils préalables et d'études de projets, 74 dossiers ont été traités dont 1 privé (1,5 %) et 73 publics (98,5%).

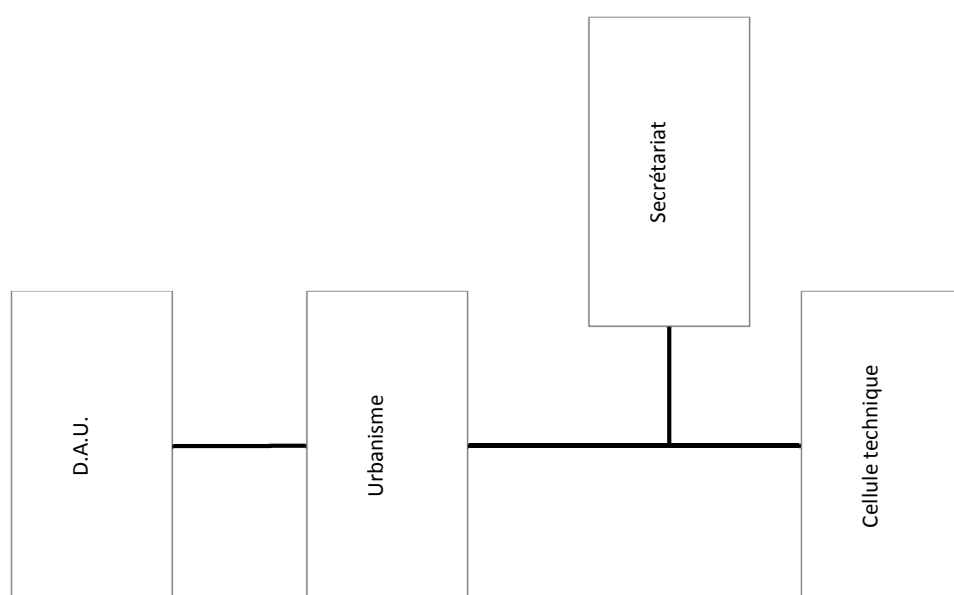
En marge de ces dossiers, le service a traité 26 enquêtes publiques (synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

Le service a présenté 12 dossiers en CCATM.

Indicateurs clés du service:



URBANISME



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 1 adjoint au Chef de service
- 1 agent administratif
- 4 techniciens

2. Missions permanentes

Le service Urbanisme assure la gestion technique des dossiers suivants :

- permis d'urbanisme (PU)
- certificat d'urbanisme n° 1 (CU1)
- certificat d'urbanisme n° 2 (CU2)
- déclarations urbanistiques préalables
- avis de principe
- informations notariales
- divisions de biens
- renseignements urbanistiques divers
- permis uniques (PUN) à dominante urbanistique
- permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante urbanistique

La gestion de ces dossiers se décline, au quotidien, en différentes missions :

- traitement et élaboration d'avis circonstanciés pour les onze types de dossiers précités
- délivrance de renseignements aux demandeurs : citoyens et professionnels - guichets (lundi à jeudi, de 8h à 12h), sur rendez-vous et par téléphone/mail : démarches, procédures, affectation du sol, zonage, conseils, etc
- contribution aux enquêtes publiques relatives au service :
 - permanence (moyenne de 15 jours/enquête, avec 1 agent administratif) (y compris tous les PUR et PUCG)
 - élaboration des synthèses des réclamations (y compris tous les PUR et PUCG)
 - analyse des réclamations et élaboration d'avis de réponse circonstanciés
- visites de terrain (compréhension du contexte des demandes)
- présentation des dossiers d'urbanisme à la CCATM et en commissions diverses

Par ailleurs, un agent du service a été désigné en 2014 pour assurer le secrétariat de la CCATM et gérer le dossier de sa subvention (5.580 €/an).

3. Programmes de subsistance

Les références légales, à valeur réglementaire ou indicative qui sous-tendent le travail du service Urbanisme sont:

- Schéma de Structure Communal (SSC)
- Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP)
- Plan de Secteur (PS)
- Plans Communaux d'Aménagement (PCA)

- autres outils à valeur réglementaire ou indicative (Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) sur les biens mosans, etc.)

4. **Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service**

La gestion administrative et financière est assurée par le service Appui Juridique et Administratif de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, voir le tableau dans ce chapitre.

5. **Rapport d'activités**

En 2016, 3.865 dossiers ont été traités par le service, dont :

Demandes traitées	Nombre de dossiers
Permis d'urbanisme (PU)	738
- PU accordés	599 (81%)
- PU refusés	139 (19%)
Détail pour les permis accordés	
- nouvelles constructions	117
- transformations	368
- démolitions	25
- modifications de relief	2
- abattages d'arbres	20
- enseignes	30
- procédure art.127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)	37
Détail pour les permis refusés	
- délivrés par le Collège communal	135
- procédure art. 127 (délivré par le Fonctionnaire délégué)	4
Certificat d'urbanisme n°1 (CU1)	83
Certificat d'urbanisme n°2 (CU2)	9
Déclarations urbanistiques préalables	41
Avis de principe	18
Informations notariales	2.557
Divisions de biens	140
Renseignements urbanistiques divers	247
Permis unique (PUN) à dominante urbanistique	32
Permis d'urbanisme de constructions groupées (PUCG) à dominante urbanistique	0
Total	3.865

En marge de ces dossiers, le service a traité 202 enquêtes publiques (permanence, synthèse, analyse des réclamations et élaboration de réponses).

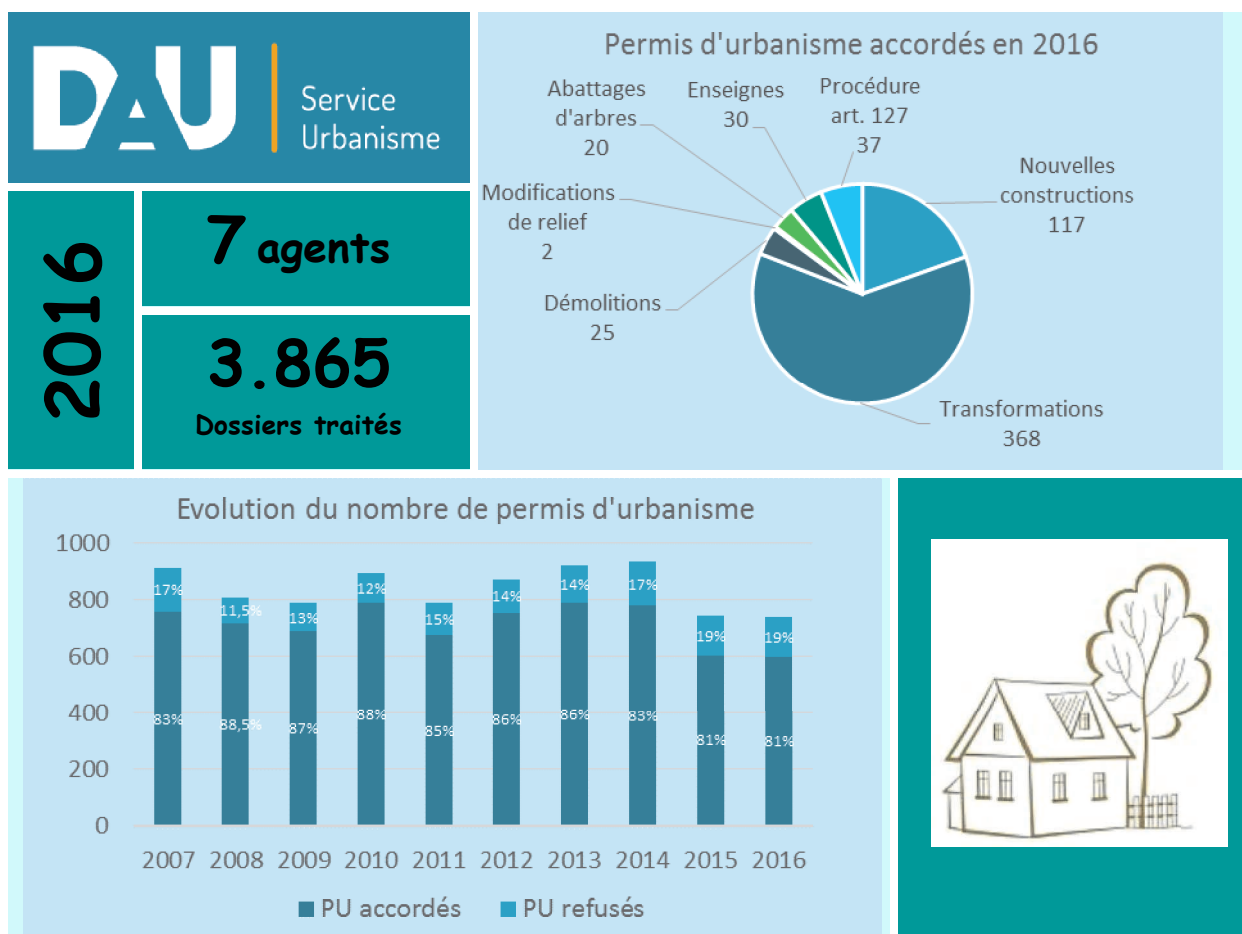
La CCATM s'est réunie 11 fois, et a remis 18 avis, dont 5 en Aménagement du territoire, 8 en Urbanisme, 1 en Mobilité et 4 en Permis unique. Le service n'a présenté aucun dossier en CCATM.

En termes de nombre de demandeurs reçus (sans compter les nombreuses réponses faites par mail ou par téléphone) :

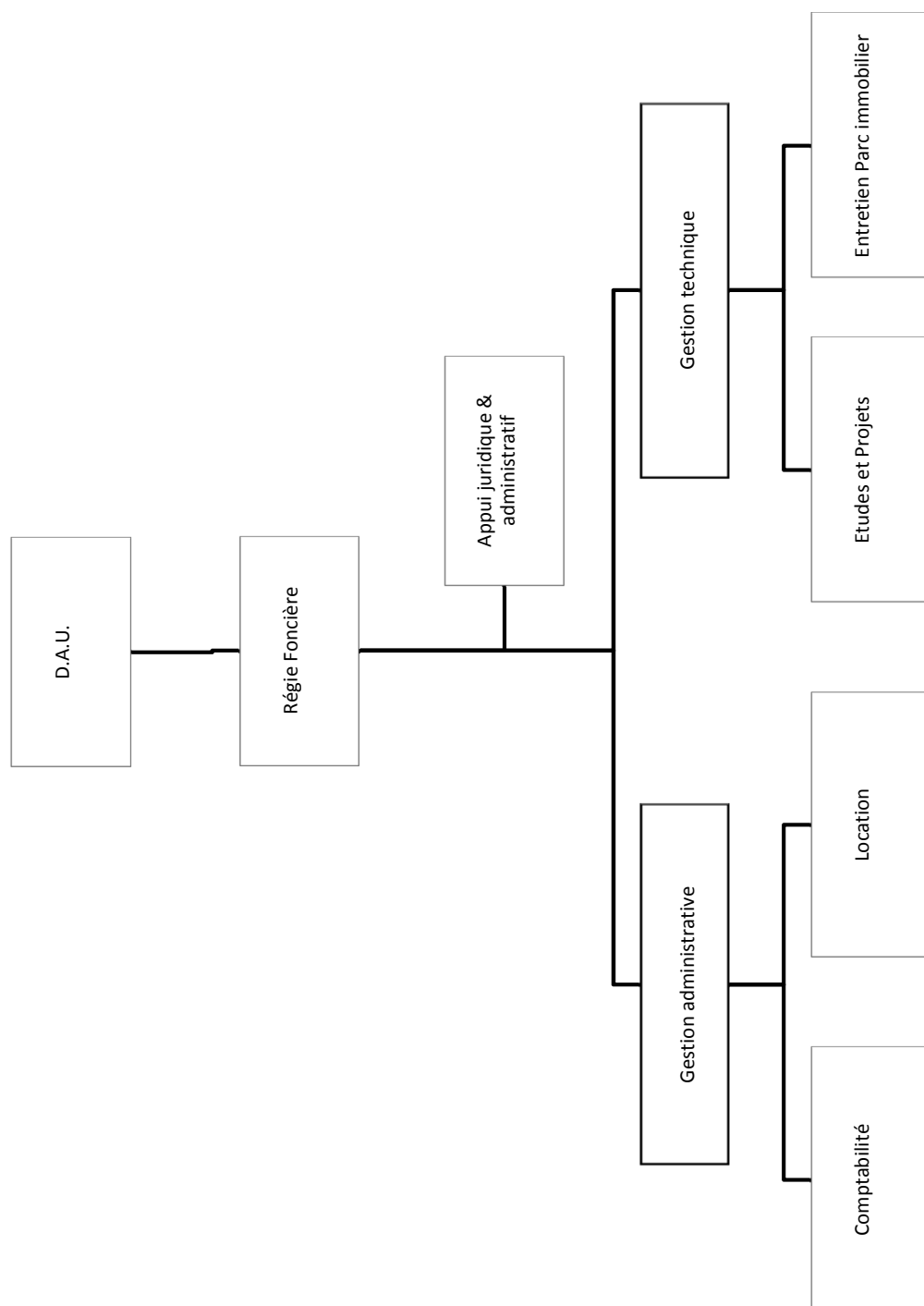
- 14,5 personnes en moyenne ont été reçues par demi-jour aux guichets, selon un comptage réalisé sur trois mois,

- 649 personnes ont été reçues, sur rendez-vous, par les deux architectes du service

Indicateurs clés du service :



REGIE FONCIERE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 8 agents administratifs
- 3 techniciens
- 2 ouvriers

2. Missions permanentes

La Régie foncière est une régie communale dotée d'une autonomie financière. Sa mission principale est de promouvoir une politique foncière active en vue d'assurer notamment un bon aménagement du territoire et la réalisation des programmes urbanistiques approuvés ou projetés:

- gestion du patrimoine immobilier de la Régie foncière : ~310 locations dont ~180 logements conventionnés et non-conventionnés (moyens et sociaux (transit, insertion et urgence)), parkings, terrains, 2 tavernes, Caméo, Casino, abri de nuit, Centre culturel aux abattoirs de Bomel, Baie des tecks, potagers communautaires La plante, Fort Saint Antoine, Salzennes, carrières
 - gestion des locations (états des lieux, contrats, assurances, gestion des locataires, etc)
 - entretien au quotidien (petits travaux de peinture, plomberie, électricité, etc)
 - gestion de l'entretien confié à des tiers (marchés publics) et suivi de chantiers
- gestion des projets et opportunités de vente/achat, requalification, assainissement et valorisation de biens immobiliers, dans la lignée du Schéma de structure
- gestion des marchés publics lancés par la Régie foncière et contacts avec la Tutelle (~50 dossiers/an)
- gestion des subventions (rénovation et revitalisation urbaines, SAR, etc)
- gestion des dossiers de projets immobiliers (~100 dossiers/an)
- gestion des finances de la Régie (comptabilité et trésorerie)

3. Programmes de subsistance

- schéma de structure
- schémas Directeurs d'Aménagement Durable (SDAD – Bomel – Saint-Servais et Erpent)
- plan de gestion sur 5 ans, la Régie est soumise au CRAC
- législations relatives aux subventions Revitalisation et Renovation urbaines
- plan d'ancrage communal
- législations relatives au logement

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

L'équilibre budgétaire est une des bases des statuts de la Régie foncière. Elle dispose donc d'une certaine autonomie financière, ses revenus immobiliers ne pouvant être confondus avec ceux des autres services de la commune.

Afin de préserver un timing réaliste dans la réalisation des ventes de biens et des plus-values liées aux investissements programmés par des opérations de type PPP sans provoquer de retard dans les chantiers projetés, il sera fait recours à la technique du crédit pont (ou de soudure). Celle-ci présente l'avantage de ne produire que des charges en intérêts au demeurant faibles puisque calculées sur base de taux court terme. A cet effet, la Régie fera appel au programme d'émission de Billets de Trésorerie de la Ville.

Les activités de la Régie foncière ont été structurées suivant « cinq axes » reprenant l'essentiel de ses objectifs. Pour une gestion plus aisée, l'axe 3 a été supprimé, ce dernier constituant une réserve foncière au même titre que l'axe 4. Le bilan annuel est donc présenté suivant la même structure.

Le développement de la Régie foncière peut être interprété au travers des résultats financiers liés à ces axes.

Les articles budgétaires de la Régie foncière correspondent aux actions menées au cours de l'année civile (voir son budget propre et son plan de gestion).

Les axes 1 à 6 constituent les dépenses et recettes ordinaires réparties comme suit :

- Axe 1 - programme de subsistance
- Axe 2 - offre de logements
- Axe 3/4 - constitution et gestion de réserves foncières
- Axe 5 - contribution aux équipements urbains
- Axe 6 - offre de bâtiments et terrains à but économique et social

Pour qu'il y ait concordance entre le budget (et la modification budgétaire) de la Régie foncière et celui de la Ville, les prévisions budgétaires de la Régie foncière aux articles de recettes et de dépenses du budget ordinaire communal 2016 sont intégrées comme suit :

Article	Intitulé	Budget page RF
RO 922/161-01	Remboursement charges personnel	154
RO 124/161S5-48	Remboursement frais de fonctionnement	36
RO 124/163-01	Remboursement loyers et charges	36
RO 124/161S3-48	Remboursement précompte immobilier	36
RO 124/180-01	Remboursement travaux pour tiers (y compris loyers de chasse)	36
RO 124/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts	38
RO 421/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts	64
RO 922/893-01	Remboursement amortissements d'emprunts	156
RO 124/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts	38
RO 421/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts	64
RO 922/263-01	Remboursement intérêts d'emprunts	154
RO 922/271-01	Versement par RF bénéfices exploitation Casino	154
DO 424/126-01	Loyers et charges locatives parkings	67
DO 651/435-01	Versement à la RF location chasses	79

5. Rapport d'activités

5.1. Axe 1 - Programme de subsistance

L'axe 1 comprend les postes de fonctionnement et la logistique de la Régie foncière, à savoir :

- masse salariale totale
- entretien
- location de bureaux
- matériel de bureau et divers

5.2. Axe 2 – Offre de logements

5.2.1. Travaux

- la Régie a poursuivi l'entretien courant de ses immeubles et leurs abords

- les renouvellements de chaudière ont été opérés aux 170 et 176 rue des Brasseurs
- réparation des toitures du 169 au 177 rue des Brasseurs
- réfection des toitures rue Salzennes-les-Moulins, 391
- remplacement de cuisines dans divers logements

5.2.2. Etudes/projets

- site des anciens abattoirs de Bomel : PPP de +/- 50 logements. Les ventes sont en cours et devraient être clôturées en 2017.
- poursuite des audits énergétiques et réalisation des certificats PEB des logements. Un subside UREBA exceptionnel a été octroyé pour des travaux d'amélioration énergétique relatifs à la rénovation de chaufferies et au remplacement de châssis rue des Brasseurs. Les auteurs de projet pour la rénovation des châssis ont été désignés. Les travaux se concrétiseront en 2017 et 2018
- le permis pour la création de 3 logements rue Baivy a été octroyé
- rénovation urbaine: les conventions/exécution pour le 107 et le 113 rue des Brasseurs ont été octroyées
- phase 2: aménagement des abords traverses des Muses (abattoirs de Bomel)

5.2.3. Entretien

- divers marchés ont été attribués pour le remplacement des linoléums, la réparation des installations sanitaires, l'entretien et le dépannage des chaufferies, le contrôle périodique des ascenseurs et des alarmes

5.2.4. Locations

- logements: 180 logements
- progressivement, les loyers seront réévalués pour diminuer l'écart constaté trop important avec le secteur privé tout en le maintenant en deçà d'environ 15% afin de ne pas participer au gonflement de la bulle immobilière. Cette progression des loyers sera compensée par la poursuite des travaux d'amélioration énergétique
- un service de garde existe

5.3. Axe 3 et 4 – Offre de terrains à bâtir / Constitution et gestion de réserves foncières

Les axes 3 et 4 ont été regroupés par cohérence.

5.3.1. Achat/Vente

- les ventes avenue Albert 1^{er} et rue G. Attout ont été concrétisées

5.3.2. Projet et réalisation

- projet d'urbanisation de 24 parcelles sur le site du Plateau de Belle-vue. La voirie nécessaire a été réalisée en 2013 par le DVP pour desservir l'école et la crèche. Le marché de service pour la demande de permis d'urbanisation a été lancé en début 2014. Les auteurs de projet ont été désignés et les études sont en cours
- 3 projets d'urbanisation ont été initiés pour des parcelles situées rue Denison à Belgrade, rue des Chardonnerets à Bouge et rue Rangnet à Marche-les-Dames via un marché de service attribué début 2014. Les auteurs de projet ont été désignés et les études sont en cours

- projet Casernes: un bureau d'expertise économique, juridique et financière a désigné pour étudier la faisabilité et la rentabilité du projet. Les négociations s'ouvrent avec la Régie des Bâtiments pour l'acquisition du Corps de garde. Le programme prévoit la construction de logements, d'une bibliothèque et de parkings
- les soumissionnaires pour la réalisation du projet Casernes ont été désignés qualitativement. La sélection de l'adjudicataire sur base des critères de sélection intervient en 2017
- l'acquisition par expropriation pour cause d'utilité publique du Corps de garde (Municipalité africain) a été engagée

5.3.3. Etudes et travaux

- attribution marché de notaire
- Belle-Vue: un bureau d'expertise économique, juridique et financière a été désigné pour étudier la rentabilité du projet
- démolition d'un bâtiment chaussée de Perwez

5.3.4. Locations

- la Régie foncière loue des parcelles de terrains à des particuliers

5.4. Axe 5 – Contribution aux équipements urbains

5.4.1. Entretien

- frais et charges de copropriétés
- entretien général des bâtiments

5.4.2. Locations

La Régie foncière est propriétaire de parkings qu'elle met en location:

- en site propre : 26
- en copropriété : 67

Le site de Froidebise a été loué au CPAS pour l'installation de la cellule Alpha.

5.5. Axe 6 – Offre de bâtiments et terrains à but économique et social

5.5.1. Projets

- site des anciens abattoirs de Bomel: Les études pour l'aménagement des abords ont été lancées dans le cadre d'une revitalisation urbaine. L'auteur de projet a été désigné et la demande de reconnaissance a été déposée. Le projet de revitalisation urbaine rue Piret Pauchet a été soumis à la CRAT. Infrasport et la DGO3 ont été sollicités pour compléter l'enveloppe des subsides

5.5.2. Travaux

- les logements rue Piret Pauchet sont terminés et mis en vente
- les travaux du Caméo se sont clôturés en mars 2016 (réception provisoire)
- les aménagements des abords des logements traverses des Muses ont été réalisés

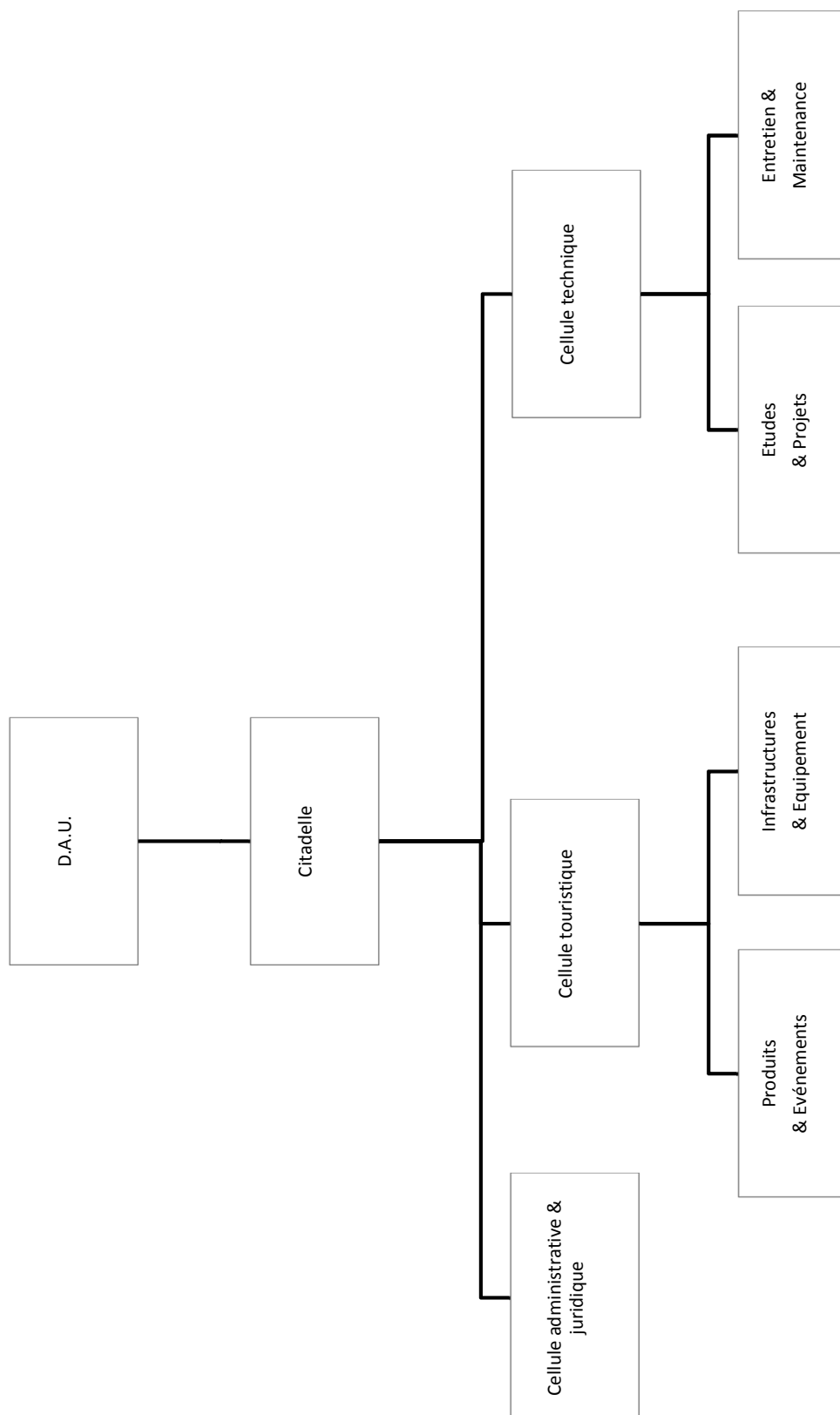
5.5.3. Locations/conventions

- occupation et exploitation du complexe cinématographique du Caméo sous forme de concession de service

5.5.4. Casino

En vue de permettre la réalisation d'un projet immobilier autour de l'exploitation du Casino, un droit de superficie sur le site complet des bâtiments de l'Hôtel Beauregard et du Casino et du bâtiment « Hobé » a été concédé.

CITADELLE



1. Composition du service

- 1 Chef de service
- 6 agents administratifs
- 2 agents techniques
- 7 ouvriers (dont 1 Chef d'équipe)
- 1 concierge

Les bureaux du service Citadelle se situent route Merveilleuse, 64 à 5000 Namur.

2. Missions permanentes

Le service Citadelle assure la gestion du domaine fortifié de la Citadelle de Namur, à savoir:

- la gestion immobilière des bâtiments et des locaux qui incombent au service (domaine fortifié + «Café de Panorama», «Belvédère», «Chalet ardennais» et «ancien tennis couvert»)
- l'entretien, la réparation, l'aménagement, et la restauration des bâtiments et des locaux qui incombent au service ainsi que du Stade des Jeux et du Théâtre de Verdure, comprenant le suivi tant administratif que technique de tous les marchés de travaux, de services et de fournitures nécessaires et engagés aux budgets ordinaire et extraordinaire, subsidiés ou non
- la valorisation touristique et l'animation du site, à savoir:
 - la conception, l'organisation et la coordination d'événements propres au service Citadelle
 - la coordination de l'asbl Comité d'Animation de la Citadelle (CAC) et de ses activités
- la gestion des occupations du domaine fortifié par d'autres services communaux ou par des tiers, institutionnels ou privés
- l'assistance technique (moyens humains et matériels) aux projets et événements du service, la gestion et le suivi administratif des occupations du site par des tiers et les demandes d'interventions matérielles (prêt de matériel et moyens humains) du service Citadelle dans le cadre d'événements se déroulant sur le territoire communal

3. Programmes de subsistance

- Arrêtés de classement (Site, Monument et Patrimoine exceptionnel)
- Convention Ville – CAC (fixe le cadre de collaboration entre la Ville et le CAC)
- Statuts du CAC (fixe le cadre de travail des agents mis à disposition pour coordonner la CAC)
- Programme annuel d'activité de la Citadelle (Ville + CAC), approuvé chaque fin d'année par le Conseil
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)

4. Articles du budget 2016 attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
DO 522/122CI-48	Citadelle Honoraires et Personnel	75
DO 522/123-16	Réception et Représentation	75
DO 522/124CI-06	Citadelle Frais de fonctionnement - Prestations de tiers	75
DO 522/124CA-48	Citadelle Frais de fonctionnement - Animations – Promotion	75
DO 522/124CI-48	Citadelle Frais de fonctionnement -Travaux	75
DO 522/124T-48	Citadelle - Dégâts de tiers	75
DO 563/332AC-03	Subside Convention C.A.C.	77

Article	Intitulé	Budget page
RO 522/161CI-01	Recettes diverses Citadelle	74
RO 522/161T-48	Remboursement dégâts de tiers à la Citadelle	74
RO 522/163CI-01	Loyers Divers Citadelle	74
RE 124/522CI-53	Subside extraordinaire CAC-asbl	19
DE 124/522CI-53	Subside extraordinaire CAC-asbl	28
DE 124/724CI-60	Travaux Divers Citadelle	28
RE 124/665-52	Subside en capital de l'Aut. Sup. pour investiss. Spécifiques – Citadelle travaux	29
DE 124/743CI-98	Acquisition train Citadelle	30
DE 124/744CI-51	Matériel Citadelle	30
RE 426/664-51	Subsides en capital de l'AS pour trav. hydraul. et voirie – éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)	51
DE 426/731FE-60	Travaux FEDER - éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)	54
RE 426/961-51	Emprunts à charge de la commune - éclairage public intelligent Citadelle (FEDER 10)	55

5. Rapport d'activités

5.1. Cellule administrative

Perception des loyers et charges dus par les locataires et occupants de locaux et de bâtiments à la Citadelle de Namur. Total droits constatés : 86.790,98 € (RO 522/163CI-01)

5.1.1. Contrats de prêts à usage ou commodats

- fins de contrats de prêt à usage de 3 locaux situés au 2^{ème} étage de la caserne de Terra Nova, précédemment occupés par les asbl suivantes: la Compagnie de la Malemort, la Compagnie Franche et Les Compagnons de Brogne. Les 3 contrats arrivaient à échéance au 31 décembre 2016 et ces locaux seront nécessaires à la relocalisation des locaux sociaux et ateliers des ouvriers du service Citadelle. En effet, l'installation prochaine du Pavillon de Milan sur l'esplanade de la Citadelle occasionnera la démolition du chalet ardennais qu'occupe actuellement la cellule technique du service Citadelle. Décision de non reconduction des contrats de prêt à usage par le Collège en date du 8/12/16
- ruchers dans le domaine fortifié: reconduction du contrat d'occupation pour une durée de 3 ans aux mêmes conditions que le précédent qui arrivait à échéance le 25/08/2016. Décision du Collège le 17/03/2016

5.1.2. Contrats de bail

- café du Panorama: décision de ne pas renouveler le contrat de bail actuel (SA Namur Point de Vue) par tacite reconduction à l'échéance du premier terme de 9 ans. L'exploitant sollicitait l'autorisation du Collège sur un projet de rénovation pour un montant de travaux et une durée de réduction de loyer qui découlerait de leur réalisation excédant le terme du contrat de bail en cours, ainsi que le terme d'une tacite reconduction de 9 ans. Sur base des avis de la Tutelle et de l'Union des Villes et Communes, une remise en concurrence constitue l'option offrant la plus grande sécurité juridique. Le contrat de bail actuel prendra fin le 31/12/2018. Décision du Collège en date du 20/10/2016
- ancien Etat-major occupé par le service de l'Archéologie du SPW: négociations en cours avec le service Gestion immobilière du SPW. Le contrat de bail est arrivé à échéance le 31/12/2014. Les négociations avaient été entamées plusieurs mois

avant cette échéance par le service Citadelle et des réunions ont encore eu lieu en 2016 afin de trouver un accord. Au 31/12/2016, un projet de contrat était en cours d'examen au service juridique du SPW. Actuellement, les contacts se poursuivent afin de clôturer cette négociation et de soumettre aux autorités communales et régionales un contrat répondant aux exigences des deux parties

5.2. Cellules administrative et technique

Préparation, attribution, avenants et décompte de marchés de travaux, de fournitures et de services, engagés sur le budget extraordinaire.

5.2.1. Attributions de marchés

DE 124/724CI-60 20160008 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 112 - Rétribution Candidats Lumière Patrimoniale	22.500,00 €
SC 112 - Lumière Patrimoniale Volet 1	1.671.147,07 €
SC 122 - Scénographie Grands Souterrains – lot 1 et lot 3	901.601,36 €
SC 122 - Scénographie Grands Souterrains - lot 2	166.038,62 €
SC 133 - Restauration Rampe verte *	1.164.906,68 €
SC 136 - Toiture en apprentis caserne de Terra Nova (apprentis)	319.515,02 €
Total	4.245.708,75 €

* dossier subsidié 95 % par le SPW-Patrimoine via accord cadre

DE 124/744CI-51 20160009 "Citadelle Centre Visiteur"

Descriptif	Montant
SC 132 - Actualisation Centre Visiteur	20.184,86 €
SC 125 - Acquisition d'audioguides	27.596,47 €
SC 137 - Adaptation d'un film dans le Centre du Visiteur	4.840,00 €
SC 140 - Actualisation de panneaux pour le Centre du Visiteur	327,62 €
Total	52.948,95 €

DE 124/744CI-51 20160010 "Citadelle Acquisition"

Descriptif	Montant
SC 138 - Audiophones	3.231,00 €
SC 131 - Mobilier pour les abords de la caserne de Terra Nova	29.665,64 €
SC 127 - Toiletttes sèches - Attribution 1 (12.022,56 €) - Annulation 1 suite à faillite - Attribution 2	11.758,80 €
SC 128 - Système multilingue train touristique	9.881,32 €
SC 129 - Frigos pour stock "Made in Namur"	4.761,71 €
Total	59.298,47 €

DE 124/522CI-53 20160006 "Subside extraordinaire CAC"

Descriptif	Montant
Projection Centre du Visiteur	16.250,00 €
SC 126 - WIFI caserne	4.895,86 €
Total	21.145,86€

5.2.2. Avenants, dépenses supplémentaires, extensions de mission et approbations de phases

DE 124/724CI-60-2013 20130006 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 98 - Restauration anglées Grands Fossés – avenant 4	29.659,92 €
SC 96 - Restauration Tours Joyeuse et César – avenant 4	11.611,77 €
Total	41.271,69 €

DE 124/724CI-60-2014 20140009 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 114 - Conciergerie de Poterne – avenant 1	10.564,38 €
SC 114 - Conciergerie de Poterne – avenant 2	15.571,09 €
SC 97 - Restauration muraille 2A – avenant 1	18.569,88 €
SC 116 - Signalétique – avenant 3	18.214,18 €
SC 116 - Signalétique – avenant 4	294,46 €
SC 117 - Terra Nova requalification des abords – avenant 5	10.897,17 €
SC 117 - Terra Nova requalification des abords – dépense supplémentaire DF	35.149,79 €
Total	109.260,95 €

DE 124/724CI-60-2015 20150006 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 123 - Rénovation salles de location caserne Terra Nova – avenant 1	4.581,06 €
Total	4.581,06 €

DE 124/724CI-60-2015 20150006 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 121 - Restauration Grands Souterrains – avenant 1	4.522,73 €
SC 121 - Restauration Grands Souterrains – avenant 2	6.325,26 €
Total	10.847,99 €

DE 124/744CI-51 20160009 "Citadelle Centre Visiteur"

Descriptif	Montant
SC 125 - Acquisition d'audioguides – levée d'option	11.436,92 €
Total	11.436,92 €

DE 124/733CI-51-2010 20100010 "Honoraires Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 40 - Auteur de projet infrastructure de communication – lot 2 (scénographie souterrains) approbation phase 3	3.630,00 €
Total	3.630,00 e

DE 124/733CI-51-2011 20110005 "Honoraires Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 59 - Auteur de projet restauration anglées grands fossés – engagement dépense sup.	102.712,59 €
Total	102.712,59 €

DE 124/733CI-51-2014 20140010 "Honoraires Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 111 - Auteur de projet restauration Grands souterrains – engagement dépense sup.	18.851,53 €
Total	18.851,53 €

5.2.3. Décomptes finaux et clôtures de marchés

DE 124/724CI-60-2014 20140009 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 109 - Restauration muraille 41	574.910,76 €
SC 117 - Terra Nova requalification des abords	841.662,87 €
Total	1.416.573,63 €

DE 124/724CI-60-2012 20120006 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 82 - Centre du Visiteur – aménagements scénographiques lot 2 (mobilier)	73.732,03 €
Total	73.732,03 €

DE 124/724CI-60-2013 20130006 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
SC 96 - Restauration Tours Joyeuse et César	462.431,69 €
SC 98 - Restauration anglées Grands Fossés	882.439,01 €
Total	1.344.870,70 €

DE 124/724CI-60-2014 20140009 "Travaux Citadelle"

Descriptif	Montant
Signalétique	448.526,66 €
Total	448.526,66 €

Descriptif	Montant
Rénovation salles de location Caserne Terra Nova	120.451,85 €
Total	120.451,85 €

5.3. Cellule technique

5.3.1. Dépenses de fonctionnement

- l'entretien de la Citadelle (ramassage des déchets, vidange des poubelles, fauchage et tonte sur le site)
- l'entretien spécifique des murailles (enlèvement de la végétation dans les endroits escarpés et pose de filets de protection)
- des travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des locaux et des installations réalisés par des entreprises extérieures (plafonnage, peinture, menuiserie, chauffage, sanitaires, cuisines, toitures)
- l'acquisition de fournitures/matériaux/matériel et la location d'outils/machines nécessaires à la réalisation de travaux réalisés par la cellule « technique »

Articles	Engagements
522/122CI-48	11.897,62 €
522/124CI-06	333.264,91 €
522/124CI-48	74.754,36 €
Total	419.916,89 €

5.3.2. Prêt de matériel aux évènements

Le service Citadelle a contribué par le prêt de matériel (gradins et barrières HERAS + structures d'exposition en plein air + aide au montage et au démontage) et contributions de moyens humains, aux évènements du Comité Animation Citadelle (Cfr. infra) et à plusieurs autres évènements s'étant déroulés à la Citadelle et à Namur.

5.3.3. Projets terminés

En 2016, les projets suivants ont été achevés:

- Muraille 2A: la restauration de cette muraille constitue la phase 1bis du programme de restauration des murailles résultant de la fiche d'état sanitaire de celles-ci. Cette restauration est comprise dans l'accord-cadre conclu avec la Wallonie en 2014 et donc subsidiée cette dernière à hauteur de 95% du montant des travaux. Située au sommet des Pas de Géant et à côté de la Porte de Médiane, cette muraille a la particularité de présenter plusieurs arcades adossées à un mur plus ancien fermant le fossé médiéval du château comtal. Les fouilles archéologiques menées dans le cadre du chantier ont mis au jour l'avant de ce mur et permis de confirmer son ancienneté remontant selon toute vraisemblance au Moyen Age

Début de chantier: 08/06/2015

Fin de chantier: 06/04/2016

Montant du décompte final au 31/12/2016: 307.240,37 € TVAC (-6,4 % par rapport à l'attribution)

Subsides: 95 % SPW (accord cadre)

- abords Terra Nova: Le réaménagement complet des abords de la caserne de Terra Nova accompagne le projet de rénovation de la caserne elle-même et de création du Centre du Visiteur. En effet, ce projet a réorganisé et rénové les lieux pour plus de

confort et d'agrément des visiteurs et usagers du site. La terrasse d'accès au Centre du Visiteur a été rénovée. Une zone de jeux pour enfants a été créée. La terrasse orientale a été pavée afin d'offrir un cadre extérieur de qualité complétant les salles de location.

Début de chantier: 17/08/2015

Fin de chantier: 02/09/2016

Montant du décompte final au 31/12/2106: 841.662,87 € TVAC (+ 15,94 % du montant d'attribution - 100 % fonds communaux)

- rénovation des salles de location – caserne de Terra Nova: ces travaux complétaient la rénovation intérieure du rez-de-chaussée de la caserne engagée avec le Centre du Visiteur qui a été inauguré en juin 2015. Les salles ont été remises aux normes, ainsi que la cuisine et ont été rouvertes à la location dès le mois d'avril. Sur une période équivalente, on constate que la fréquentation de ces salles a doublé par rapport à la période de fréquentation similaire avant travaux (2013)

Début de chantier: 20/01/2016

Fin de chantier: 14/04/2016

Montant du décompte final au 31/12/2016: 120.451,85 € TVAC (-1,94% par rapport à l'attribution)

- conciergerie de Poterne: ces travaux de rénovation ont permis de réaffecter ce bâtiment idéalement situé au cœur du domaine fortifié afin d'accueillir le logement de fonction du concierge du site. Une attention particulière a été apportée à la performance énergétique de ce bâtiment

Début de chantier: 25/01/2016

Fin de chantier: 13/12/2016

Montant de l'engagement au 31/12/2016 (avenant 2): 273.674,45 € TVAC (+10,6% par rapport à l'attribution)

5.3.4. Projets en cours

- souterrains restauration et scénographie: à la suite de la fiche d'état sanitaire des souterrains et dans la foulée de la création du Centre du Visiteur, ce projet a pour double objectif:
 - de restaurer les Grands Souterrains dont plusieurs tronçons présentent d'importants désordres hypothéquant à la fois la pérennité du monument et la sécurité des visiteurs. Restauration subsidiée par l'accord-cadre conclu avec la Wallonie
 - de renouveler la présentation des lieux et dès lors leur attractivité au moyen d'une scénographie nouvelle et moderne au service des guides assurant les visites des lieux

Le marché de restauration a été attribué en mars 2016 (lots 1 et 3) et mai 2016 (lot 2). Le chantier a débuté en août 2016.

Le marché de scénographie, approuvé par le Conseil en octobre 2015, a été attribué en 2016 et les travaux préparatoires en atelier ont débuté parallèlement au chantier de gros œuvre.

Coût:

- Restauration (attribution): 798.592,96 € TVAC
- Scénographie (attribution): 1.067.639,98 € TVAC

Subside: 95 % SPW (Restauration) + 20.774,06 € (CGT – Scénographie. Remarque: ce montant était en décembre 2016 en cours de révision en vue du dépôt du dossier complet de demande de subsidy)

- mise en lumière de la Citadelle – Eclairage patrimonial: Ce projet a pour objectif la mise en valeur nocturne de la Citadelle par la mise en œuvre d'un éclairage de ces

murailles et éléments monumentaux particuliers (ex. Tour du Guetteur, tours médiévales, pont hollandais, ...) visibles tant depuis Namur que Jambes. Le marché, approuvé par le Conseil en septembre 2015, a été attribué en avril 2016 (cf supra)

En date du 31/12/2016, ce projet en était à la finalisation du dossier de demande de permis d'urbanisme.

Montant d'attribution: 1.671.147,07 €

Subsides: décision favorable du Ministre du Patrimoine (26 novembre 2015) quant à l'allocation d'un subside de 800.000 € dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en lumière de monuments classés en Wallonie

- balisage lumineux intelligent des cheminements piétons de la Citadelle: le projet vise à la sécurisation de ces cheminements, l'accompagnement des événements et animations nocturnes se déroulant sur le site, ainsi qu'à l'intégration de fonctionnalités connectées innovantes technologiques et durables (concept smart). Cet éclairage est conçu et géré de manière à réduire les consommations énergétiques (choix des luminaires, logiciel de gestion, enclenchement et extinction intelligents, ...)

La gestion administrative de ce dossier est assurée par le DVP. Le service Citadelle assure l'ensemble des démarches programmatiques et techniques, ainsi que le processus de certificat de patrimoine préalable au dépôt de la demande de permis d'urbanisme.

Au 31/12/2016, le marché avait été attribué pour un montant de 1.199.651,38 € TVAC (991.447,42 € HTVA) dont 1.079.686,24 € TVAC couvert par un subside (Fonds européens FEDER).

- Tour du Guetteur: la Tour du Guetteur présentant les premiers signes de faiblesse, le projet consiste en premier à mener à bien une restauration et une stabilisation de cet élément symbolique à la proue de la Citadelle.

L'aménagement de l'espace précédemment occupé par la collégiale médiévale de Saint-Pierre-au-Château accompagnera cette restauration et de plus, permettra de mettre les vestiges archéologiques à l'abri de l'érosion et d'empêcher le stationnement sauvage à cet endroit pour un en faire un lieu d'observation privilégié du paysage namurois.

En date du 31 décembre 2016, le projet en était à l'obtention du permis d'urbanisme et les estimations étaient en cours d'élaboration.

5.4. Cellule touristique

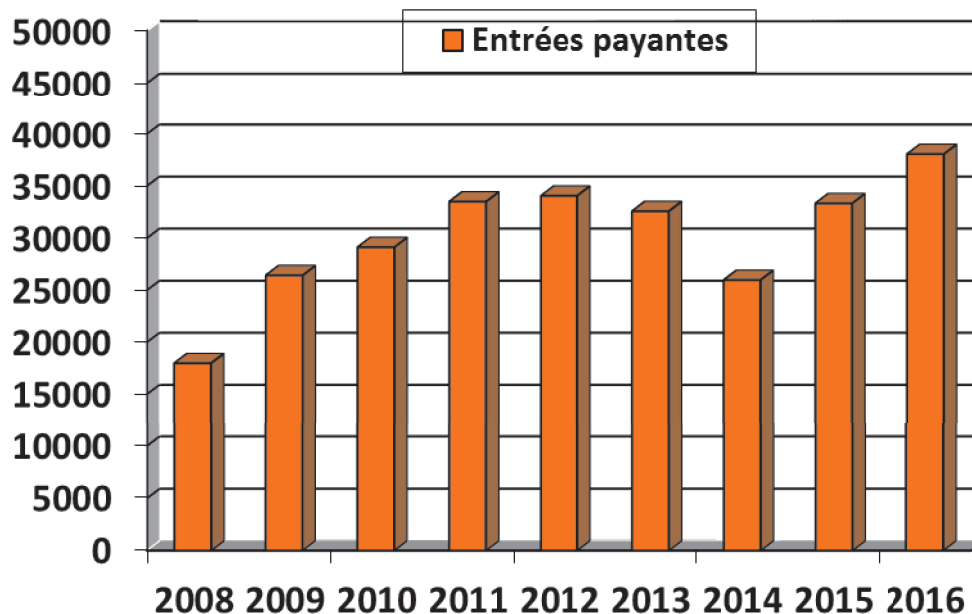
5.4.1. Coordination C.A.C. - Animations

Le Comité Animation Citadelle asbl, a comptabilisé en 2016, 38.073 «entrées» pour les produits permanents proposés aux visiteurs, dont le trio de tête comprend:

- le circuit du train touristique de 20 minutes (seul)
- le produit groupé Citadel Pass (visite guidée des souterrains, visite guidée de la strate médiévale, et parcours commenté en train touristique pendant 20 minutes)
- la visite guidée des souterrains (seule)

Année	Entrées payantes (tous produits permanents confondus)	Croissance par rapport à l'année précédente	Croissance par rapport à 2008
2008	17.988	- 10%	-
2009	26.438	+ 47 %	+ 47 %
2010	29.134	+ 10 %	+ 62 %
2011	33.512	+ 15 %	+ 86 %

Année	Entrées payantes (tous produits permanents confondus)	Croissance par rapport à l'année précédente	Croissance par rapport à 2008
2012	34.069	+ 2 %	+ 89 %
2013	32.585	- 4,5 %	+ 81 %
2014	25.978	- 10 %	+ 44 %
2015	33.340	+ 28 %	+ 85 %
2016	38.073	+ 14%	+ 116%



Le Comité Animation Citadelle asbl a en outre développé les animation suivantes:

Dates	Produit	Fréquentation
13 et 14/2/16	Salon des vigneron	317
26/03/16+ 02/04/16	Balade aux flambeaux	107
D'avril à octobre	Cuisine sauvage	155
02 et 03/07/16	Médiévales	7.578
29/10 au 01/11/16	Halloween	2.760
19/11/16	Balade aux flambeaux	80

La Citadin a fonctionné du 01/04/2016 au 08/11/2016 durant les weekends, jours fériés et congés scolaires et tous les jours à partir du 01/06/2016 jusqu'au 13/9/2016. Elle a transporté en tout 3.502 passagers.

La subvention allouée à l'asbl pour son fonctionnement et son programme d'animation et d'évènements s'élevait en 2016 à 326.800 € (DO 563/332AC-02).

5.4.2. Gestion des occupations

- Domaine fortifié de Terra Nova : autorisations pour les activités de type «aventures», les exercices militaires, policiers et pompiers, ainsi que les entraînements et bivouacs de compagnies de reconstituants
- Domaine fortifié de Terra Nova: autorisation et définition des conditions d'occupation pour évènements
- Esplanade de la Citadelle et autres espaces hors du domaine fortifié: remise d'avis dans le cadre de l'autorisation d'évènements sur le domaine public

5.4.3. Projets terminés

- Signalétique touristique: ce projet visait à combler le déficit de signalisation directionnelle permettant aux visiteurs de s'orienter correctement sur le site lors de leur arrivée et au cours de leur visite. Ce projet à vocation essentiellement piétonne met en œuvre des dispositifs de plusieurs types formant un ensemble esthétique cohérent avec le mobilier déjà en place et l'identité visuelle de la Citadelle. Le projet a été finalisé à l'été 2016

Montant attribution: 445.344,19 €

Subside obtenu: 356.275,35 €

Décompte final: 448.526,66€ TVAC (+0,7% du montant d'attribution).

5.4.4. Projets en cours

- Souterrains (cfr. supra)
- Actualisation centre du visiteur: la scénographie du Centre du visiteur a été conçue de manière à permettre une actualisation régulière des contenus. Les premiers mois d'utilisation de ce nouvel outil touristique et pédagogique ont permis de relever et d'objectiver une série d'adaptations utiles: éclairage et dispositifs sonores, illustrations à réimprimer, lettrages à adapter, passerelles destinées à faciliter l'entretien des maquettes et de leurs vitrines,...

Au 31/12/2016, ces actualisations étaient en cours.

Montant d'attribution: 20.184,86 € (non subsidié)

- Audioguides: le projet consiste à doter le Centre du Visiteur Terra Nova d'un système d'audioguides multilingues (français, néerlandais, anglais et allemand), avec une version destinée aux enfants. En option, la traduction en espagnol et chinois a été commandée dans un second temps

Le projet était en cours d'élaboration au 31 décembre 2016.

Montant d'attribution: 27.596,47€ + levée d'option 11.436,92 €

Subside CGT: 13.265,84 €.